



Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne

Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3080

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme et le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.V.Q. 3081

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.1V.Q. 458

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, R.C.A.2V.Q. 325

Rédigé par

M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

16 septembre 2022

Dans le cadre de la Politique de participation publique, voici un rapport complet des activités de la démarche de participation publique. Dans ce document, les informations sont présentées de la façon suivante :

Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne	1
Description du projet	3
Participation	3
Conseillères municipales	3
Personnes-ressources	3
Démarche de participation publique	3
Démarche de consultation tenue en amont du processus réglementaire	3
Démarche de consultation réglementaire	4
Méthodologie d'analyse	4
Faits saillants	5
Activités et vocation du territoire	5
Cadre bâti	6
Mixité sociale et inclusion	6
Transport	7
Verdissement	8
Stationnement	9
Demandes particulières de promoteurs immobiliers	10
Rapports des différentes étapes	11
Modifications apportées au PPU	11
Activités et vocation du territoire	11
Cadre bâti	11
Déplacements	12
Aménagement	12
Demandes particulières de promoteurs immobiliers	12
Autres demandes	13
Annexe 1 : Compilation des demandes de modification	14
Annexe 2 : Tableau de rétroaction (décisions)	39

Description du projet

La Ville de Québec veut mettre en place un cadre réglementaire pour développer le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne afin de créer un milieu agréable, sécuritaire et où la qualité de vie prédomine.

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne adapté à l'évolution des quartiers et des projets de développement est donc proposé. Ce dernier reprend l'essentiel de la Vision d'aménagement du même nom, mais s'accompagne aussi d'un contenu normatif qui soutient ses intentions.

D'ailleurs, les citoyens ont eu l'occasion de participer à différentes étapes du processus de consultation afin de partager leurs idées et leurs commentaires. Les règlements d'urbanisme des arrondissements de La Cité-Limoilou et des Rivières seront également modifiés. Les modifications découlant d'une norme prescrite au PPU (principalement les normes sur les usages et les hauteurs) ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire puisqu'elles découlent d'une concordance. Toutes les autres modifications sont susceptibles d'approbation référendaire.

Participation

Conseillères municipales

- M^{me} Marie-Pierre Boucher, membre du comité exécutif responsable de la planification de l'aménagement du territoire
- M^{me} Mélissa Coulombe-Leduc, membre du comité exécutif responsable de l'urbanisme
- M^{me} Alicia Despins, conseillère du district électoral de Vanier-Dubergier et présidente de l'arrondissement des Rivières
- M^{me} Jackie Smith, conseillère du district électoral de Limoilou

Personnes-ressources

- M^{me} Diane Colin, chef d'équipe aménagement et développement, Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement
- M^{me} Marie-Pierre Larose, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale
- M^{me} Alexandra Mauger, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

Démarche de participation publique

Démarche de consultation tenue en amont du processus réglementaire

Les étapes de consultation qui ont mené à l'élaboration de la Vision d'aménagement pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne ainsi que leurs rapports respectifs [sont disponibles en ligne](#).

Démarche de consultation réglementaire

Activité	Date	Commentaires recueillis
1. Séance publique d'information	1 ^{er} juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • Non applicable
2. Assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet du 8 juin 2022	8 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 14 commentaires • 1 résolution du conseil de quartier
3. Assemblée publique de consultation	14 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 19 commentaires
4. Consultation écrite en ligne	15-21 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 21 commentaires écrits soumis par des citoyens et des organismes • 18 mémoires, incluant : <ul style="list-style-type: none"> ○ 5 demandes de modification pour des projets particuliers ○ 3 mémoires soumis par des citoyens ○ 10 mémoires soumis par des OBNL, conseils de quartier ou regroupements de citoyens
5. Assemblée régulière du conseil de quartier du Vieux-Limoilou	15 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 4 commentaires • 1 résolution du conseil de quartier
6. Assemblée régulière du conseil de quartier de Vanier	21 juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> • 9 commentaires • 1 résolution du conseil de quartier

Une rencontre de travail privilégiée entre les personnes-ressources de la Ville et les membres des conseils de quartier de Lairet, de Vanier et du Vieux-Limoilou a été tenue le 17 mai 2022 afin de leur donner le temps suffisant pour élaborer leurs mémoires respectifs.

Méthodologie d'analyse

Au travers des différentes étapes de consultation, un total de 447 demandes de modification ont été compilées et catégorisées.

Catégorie	Occurrence
Mobilité active (piétons, cyclistes, àVélo)	80
Verdissement (canopée, espaces verts, agriculture urbaine, gestion des eaux pluviales)	63
Mixité sociale (logement social, logement abordable, personnes vulnérables, familles, embourgeoisement, cohabitation)	60
Conception routière (troisième lien, débits de circulation, sécurité routière, boulevard urbain)	53
Gabarits (hauteurs, superficie de plancher)	48
Usages et vocation du territoire	32

(repenser la vocation de certains secteurs, modifier certains zonages)	
Transport en commun (parcours d'autobus, Tramway, Communauto)	23
Mixité des usages (commerces de proximité)	14
Demande particulière (demandes particulières de promoteurs pour la réalisation de projet de développement)	14
Parcs et espaces publics (ajout de parcs, modules de jeux pour enfants, mobilier urbain)	12
Normes d'implantation (cour arrière, marges avant)	11
Stationnement (pourcentage de stationnement intérieur, stationnement perméable)	11
Normes architecturales (matériaux, signature)	9
Autres demandes	9
Lotissement (morcelé en petits lots)	3
Administration publique	3
Patrimoine	2

Faits saillants

Voici le résumé des principaux commentaires exprimés lors de cette vaste consultation publique selon les différentes catégories.

La compilation de l'ensemble des demandes se retrouve en [Annexe 1](#).

Activités et vocation du territoire

De façon générale, les participants étaient d'accord avec les vocations proposées par secteur. Cependant, plusieurs ont demandé que la Ville oriente davantage le type de développement souhaité, exprimant ainsi des craintes voulant que celle-ci « remettait aux promoteurs les décisions en matière de planification urbaine ».

Notamment, ce fut le cas pour le secteur d'**ExpoCité**, qui en plus de présenter beaucoup d'espaces minéralisés, était décrit comme étant peu accueillant pour les piétons et les cyclistes et dont la planification n'était pas assez fine. Les avis étaient partagés quant à la nature commerciale et industrielle des activités qui y ont lieu, certains rappelant que ces secteurs pouvaient également répondre aux besoins en loisir et en verdissement de Limoilou.

Plusieurs participants ont démontré de l'enthousiasme pour des **zones à caractère mixte**, c'est-à-dire, avec une offre importante en **commerces de proximité**. Certains ont proposé la **création de nouvelles avenues commerciales** comme on en retrouve dans d'autres secteurs de la Ville (rue Maguire, rue Saint-Jean, 3^e avenue) dans la rue Soumande ou sur le futur boulevard urbain Laurentien.

Plusieurs participants ont demandé à ce que les **usages industriels** soient retirés pour les terrains situés au nord de la voie ferrée et à l'est de l'avenue Plante, dans le secteur de Vanier. Ce dernier point est abordé dans la section sur le verdissement.

Cadre bâti

Bien que la grande majorité des participants aient montré leur accord avec l'objectif de densification du PPU, nombreux sont ceux ayant exprimé des inquiétudes quant aux hauteurs permises dans différents secteurs d'affectation, notamment, au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, à l'est de la rue Turcotte et dans le secteur d'ExpoCité. Ils préconisaient des **gabarits de type « ville à échelle humaine »** ou même ceux retrouvés dans Limoilou ou Montcalm, c'est-à-dire des **triplex et quadruplex**. Certains étaient prêts à aller jusqu'à des hauteurs de six étages. Certains participants ont également préconisé le **morcellement des lots existants** en lots plus petits.

Les arguments étaient nombreux :

- Favoriser l'accès à la propriété à de premiers acheteurs;
- Éviter la concentration de la propriété (grands propriétaires terriens);
- Éviter l'embourgeoisement du secteur;
- Se limiter aux hauteurs déjà existantes (notamment, du Vieux-Vanier);
- Favoriser l'accès à la rivière Saint-Charles;
- Éviter de créer des bâtiments massifs qui vont enclotter les vieux quartiers, limiter l'ensoleillement;
- Favoriser un sentiment d'appartenance à la communauté ;
- Contribuer au développement de la mobilité active.

D'autres ont fait des demandes pour augmenter les gabarits afin de réaliser des projets particuliers ou pour davantage de cohérence entre les futurs développements.

Cependant, un promoteur a rappelé, pour reprendre ses termes, que des défis géotechniques importants les forcent à prioriser le redéveloppement en hauteur sur certaines portions précises afin d'atteindre leur objectif d'unités d'habitation totales. Il a affirmé aussi qu'en utilisant un gradient de densité adéquat à partir des premières résidences de cet axe, le redéveloppement peut s'effectuer de façon harmonieuse.

Plusieurs participants ont émis des recommandations quant aux marges avant, indiquant qu'il était préférable de prévoir une marge ni trop grande, ni trop petite, permettant l'ajout d'arbres et rendant la marche plus agréable. Également, la nécessité pour les familles d'avoir accès à une cour extérieure, à l'arrière de la maison, a été évoquée à plusieurs reprises, ce qui aurait des impacts sur les marges d'implantation minimales obligatoires.

Enfin, quelques participants ont demandé davantage de contrôle sur la nature et la qualité des matériaux employés pour les nouvelles constructions (fenestration et design novateur).

Mixité sociale et inclusion

Le débat sur la mixité sociale et l'inclusion était prégnant dans de nombreux échanges lors des activités de participation publique, alors que de nombreux participants ont demandé des mesures concrètes pour **l'inclusion des personnes en situation de pauvreté, des femmes, des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite**.

Alors que les besoins sont nombreux en matière de logement sur le territoire, certains affirment que les nouveaux développements ne doivent pas avoir pour effet d'éloigner les résidents de leurs quartiers d'origine en raison de la hausse des coûts des logements ou de limiter l'accès au nouveau quartier « Laurentien » seulement aux personnes avec de bons revenus.

Plusieurs participants ont demandé d'imposer des **pourcentages minimaux de logements sociaux et de logements abordables** pour les nouveaux développements. Il a également été demandé de favoriser et de soutenir les **initiatives de projets de coopératives d'habitation**.

Afin de répondre aux besoins des familles, plusieurs participants ont également mentionné les besoins de développer de **grands logements**, demandant que ladite norme des grands logements, prévue au PPU, soit augmentée afin d'obtenir de plus grands **logements (trois chambres, voire, quatre chambres)**. Cependant, un promoteur a rappelé que, bien que les objectifs de la norme des grands logements soient louables, sa structure rigide permet peu de flexibilité pour suivre l'évolution du marché et ne correspondrait pas à certains programmes.

Des organismes ont toutefois mentionné qu'il ne faut pas oublier de créer du logement pour les personnes en situation de pauvreté et qui vivent seules. Elles ont donc besoin de logements plus petits avec une chambre.

La question de prévoir des **espaces publics** accueillant pour les enfants ou même, encourageant les échanges avec le voisinage et la création du tissu communautaire est revenue à plusieurs reprises. Cela se traduirait par l'ajout, notamment, de petits parcs et d'espaces verts. Quelques participants ont proposé le concept de **ruelles vertes**, existant dans certains quartiers de la Ville, comme étant une piste de réflexion.

Transport

Au regard des échanges, un consensus se dessine sur la préférence des citoyens pour un **transfert modal de l'automobile vers des moyens de transport alternatif et l'interconnexion des quartiers** riverains au projet. En cohérence avec leur demande pour le développement d'une ville à l'échelle humaine, les participants rêvent d'un quartier où il est possible de « tout faire » à pied, en vélo ou en transport en commun, et cela de façon agréable, comme dans le secteur du Vieux-Limoilou.

Futurs boulevards urbains

Alors que les participants ont démontré de l'enthousiasme pour la **conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain**, quelques-uns ont exprimé des déceptions quant aux propositions de réaménagement du futur boulevard Laurentien et du boulevard Wilfrid-Hamel, demandant, entre autres, à ce que des voies de circulation soient retirées au profit d'autres types d'aménagement plus favorables au **déplacement actif**.

La question du **terre-plein** a été posée à quelques reprises, alors que certains participants proposaient la réduction de celui-ci pour minimiser les distances de déplacement pour les piétons, prenant en exemple la Grande-Allée.

D'autres participants s'opposaient au pont d'étagement. Enfin, des participants ont demandé que des mesures transitoires d'apaisement du trafic soient adoptées entre la rue Soumande et l'autoroute Félix-Leclerc.

Débits de circulation et réduction des chaussées

Il a été demandé que les **débits de circulation soient réduits** plutôt que maintenus comme prévu actuellement.

Dans le même ordre d'idées, il a été demandé à plusieurs reprises que les voies routières soient réduites à des tailles plus modestes, afin de rendre les déplacements actifs plus attractifs et de créer de l'espace pour des banquettes vertes.

Mobilité active

De nombreux participants ont démontré beaucoup d'enthousiasme envers la mobilité active, incluant la **marche** et le **cyclisme**, utilitaire ou de plaisance, voire, quatre saisons, ce qui selon eux, demanderait une refonte de certains pans de la conception routière anticipée pour ce secteur.

Les participants ont été nombreux à demander l'aménagement de trottoirs plus larges, des traverses pour piétons sécurisées ainsi que des rues plus conviviales, voire, uniquement piétonnes. Certains carrefours ont été identifiés comme étant particulièrement dangereux pour les piétons et les cyclistes, notamment, celui formé par la rue **Marie-de-l'Incarnation** avec le boulevard Wilfrid-Hamel.

Les cyclistes étaient de la partie, demandant généralement à la Ville d'être plus audacieuse dans **l'implantation d'un réseau cyclable continu**. Outre le souci de sécuriser les voies cyclables en place ou à venir par des séparations physiques, ils avaient des demandes particulières. Notamment **l'ajout d'un axe structurant d'est en ouest sur le boulevard Wilfrid-Hamel**, et se montrant enthousiastes de l'ajout d'un lien cyclopiéton entre les secteurs (ou les quartiers) de Lairet et de Vanier. Les sites du centre commercial Fleur de Lys et d'ExpoCité ne doivent pas être en reste et être décroisonnés afin de garantir une véritable interconnexion entre les trois quartiers concernés par le PPU.

La demande pour ajouter des stations àVélo dans les secteurs où le service n'est pas encore implanté a été formulée à quelques reprises.

Transport en commun

Le transport en commun était également au cœur de cette vision de transfert modal. Pour inciter davantage les résidents actuels et futurs à y avoir recours, des participants ont demandé à ce que **l'offre actuelle soit bonifiée**. Il a été mentionné de prévoir un **trambus** ou même, **d'ajouter d'une ligne de tramway**, d'ajouter des **voies réservées pour le transport en commun** et de rendre disponible le **service d'autopartage** « Communauto » dans le quartier de Vanier. Des promoteurs ont affirmé que leur stratégie reposait sur une offre importante de transport en commun dans le secteur.

Troisième lien

En adéquation avec l'enthousiasme pour un transfert modal, des participants se sont montrés inquiets face à l'implantation d'une sortie éventuelle du troisième lien dans le secteur situé au nord du territoire du PPU, trouvant cet aménagement contradictoire avec les objectifs de la Ville. Certains ont demandé à la Ville de s'opposer fermement au projet. Un promoteur s'est montré conciliant et prêt à s'adapter à l'arrivée du troisième lien.

Verdissement

Alors que la réduction des **îlots de chaleurs** est une stratégie phare du PPU, le concept de verdissement comprend différentes actions. Généralement, pour les nouvelles constructions et la gestion écologique des eaux de pluie, il s'agit d'ajouter des arbres, des arbustes et des plantes, ainsi que d'aménager un certain pourcentage d'aires vertes. Il existe, de surcroît, différentes visions et plans d'action à la Ville de Québec se superposant au PPU afin de créer des corridors verts et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

Indice de canopée et la portion nord du PPU

Concernant le secteur à l'étude, des inquiétudes ont été signifiées, à savoir si la Ville posait suffisamment de gestes concrets en faveur du verdissement pour atteindre les **objectifs de la Vision de l'arbre en matière d'indice de canopée**. Quelques participants ont demandé de clarifier l'impact de chaque action du plan sur le taux de canopée global, par quartier et pour l'ensemble du territoire couvert par le PPU, et d'en préciser le calcul.

Ces inquiétudes ont fait ressortir le débat sur la **vocation des terrains en friche situés au nord de la voie ferrée**, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne. Plusieurs citoyens et organismes font des demandes répétées pour convertir ceux-ci en un parc naturel et accessible à la population. Avec la vocation industrielle actuellement proposée, il est présumé que l'indice de canopée chuterait brutalement si une industrie venait s'y implanter.

Dans le même ordre d'idées, certains participants ont également observé un déséquilibre en matière de verdissement et d'aménagement de parcs pour la portion nord du PPU. Il a été suggéré d'y implanter un **parc structurant**, à l'image de Central Park à New York.

Plusieurs participants ont également encouragé la Ville à planter des « **arbres remarquables** » issus de diverses essences, autant feuillus que conifères, et non seulement des arbustes, dont les bénéfiques pour la santé et la **lutte aux îlots de chaleur** ne seraient pas suffisants.

Pourcentages d'aire verte

Alors que de nombreux participants ont applaudi les exigences en matière d'aire verte pour les nouveaux développements dans le territoire PPU, plusieurs ont formulé des recommandations pour aller plus loin et augmenter les **pourcentages d'aires vertes** minimaux. Cette demande a visé notamment les zones industrielles ainsi que les sites d'ExpoCité, de Fleur de Lys et du Centre Vidéotron. Une demande particulière d'un promoteur visait à inclure les **toits verts** dans cette mesure d'aires vertes.

Rivière Saint-Charles

Frontière naturelle du territoire touché par le PPU, plusieurs participants ont louangé les nombreux attraits de la rivière Saint-Charles et ont demandé à ce que l'**accès à ses rives** soit amélioré et garanti pour les résidants, en évitant la construction d'immeubles avec des superficies de plancher élevées, qui en bloqueraient la vue et l'accès direct.

Également, un mémoire a fait l'objet d'une demande particulière pour la poursuite d'actions de **décontamination des propriétés riveraines** et vouées au redéveloppement, alors que les coûts de ces opérations seraient prohibitifs pour les propriétaires privés.

Stationnement

L'enjeu des grands espaces minéralisés qui caractérisent actuellement une bonne partie du territoire du PPU a été longuement analysé. La Ville proposait déjà de les limiter largement. Plusieurs participants ont accueilli favorablement les nouvelles normes de stationnement proposées, notamment, les normes de cases de stationnement intérieur à 90 % pour les futurs grands développements.

Pour des raisons écologiques ou bien dans l'optique où le secteur à l'étude serait bien desservi par du transport en commun, certains participants ont demandé une réduction, voire, une abolition du taux minimal de cases de stationnement par nouveau développement.

Cependant, d'autres participants ont trouvé ces mesures peu réalistes. En particulier, exiger un ratio de 90 % de stationnement intérieur serait très coûteux, ce coût devant être amorti par de

futurs locataires et ne permettant donc pas d'offrir du logement abordable. Il y aurait donc un équilibre à trouver entre espaces minéralisés, mixité sociale et aires vertes.

Demandes particulières de promoteurs immobiliers

Les demandes particulières de promoteurs immobiliers soumises dans le cadre de la démarche de participation publique sont disponibles dans la section sur les mémoires de la page WEB ainsi que résumées dans les annexes I et II.

Rapports des différentes étapes

[Les documents suivants sont disponibles en ligne :](#)

- Rapport de la demande d'opinion du conseil de quartier de Lairet et le mémoire déposé
- Rapport de la demande d'opinion du conseil de quartier de Vanier et le mémoire déposé
- Rapport de la demande d'opinion du conseil de quartier du Vieux-Limoilou et le mémoire déposé
- Rapport de la consultation publique sur le projet de modification réglementaire – Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)
- Rapport de la consultation écrite (7 jours)

Modifications apportées au PPU

Le tableau complet de la rétroaction, comprenant l'ensemble des décisions ainsi que leurs motifs concernant des demandes formulées dans le cadre de la démarche de participation publique, est disponible en Annexe 2.

Les modifications apportées au PPU pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel–Laurentienne à la suite de la démarche de participation publique sont les suivantes :

Activités et vocation du territoire

- Au sud de Wilfrid-Hamel et dans l'îlot famille à réintroduire sur le site fleur de Lys, exiger que 20 % des grands logements exigés soient situés au RC et accessible de l'extérieur;
- Au sud du poste d'énergie, maintenir le zonage actuel avant PPU et retirer l'usage I1 proposé ;
- Donner une affectation dominante Parc et Espace vert incluant certains usages communautaires au corridor séparant Vanier du poste d'énergie ;
- Réintroduire l'usage C20, dans le cœur de la zone industrielle

Cadre bâti

- Au sud de Wilfrid-Hamel :
 - limiter la hauteur à 6 étages;
 - au-delà du 4^e étage, exiger le retrait d'au moins 3 mètres de l'alignement d'un mur attenant à une rue ou un espace public;
 - rendre une surhauteur de 8 étages conditionnelle à un encadrement par plan de construction et l'ajout de plex en retrait du boulevard Hamel;
 - modifier le type de stationnement pour urbain dense;
 - ajouter une mention sur les toits verts dans la section du cadre bâti en plus de la section aménagement.
- À l'ouest de Soumande :
 - limiter la hauteur à 4 étages;
 - rendre une surhauteur de 6 étages conditionnelle à un encadrement par plan de construction et l'ajout de plex adossés au Vieux-Vanier;
 - Confirmer un îlot famille d'au plus 4 étages sur le site Fleur de Lys.

Déplacements

- Mentionner les supports à vélo dans la section « Mobilité »;
- Mentionner le service à Vélo dans la section « Mobilité »;
- Ajouter la mention « Favoriser un lien aussi direct que possible dans l'axe Wilfrid-Hamel, dans l'emprise ou parallèlement à la rue »;
- Ajouter un lien continu au sud de la voie du CN entre les rues Plante et le boulevard Pierre-Bertrand;
- Ajouter une mention concernant l'autopartage dans la stratégie sur les déplacements du PPU;
- Ajouter la mention « Favoriser des moyens de distribution plus légers et écologiques ».

Aménagement

- Ajouter une mention concernant l'agriculture urbaine dans la section « Aménagements des espaces publics du PPU »;
- Dans certaines aires du noyau d'activités régionales, exiger 15 % d'aire verte et permettre que 40 % de celle-ci soit localisée sur un toit vert à la condition d'être intensif;
- Ajout de l'affectation Parc et Espace vert :
 - dans l'emprise d'aqueduc
 - dans le corridor séparant Vanier du poste d'énergie
- Ajouter une mention sur la stratégie de remise en valeur des ruelles, la gestion différenciée de la végétation, la sélection de végétaux et d'essences d'arbres indigènes et indiquer que la Ville a déjà en place des incitatifs au verdissement

Demandes particulières de promoteurs immobiliers

Modifications apportées suite à une demande particulière formulée par Trudel Alliance

- Ajouter la note qu'un bar peut être implanté au dernier étage de la tour
- Exiger 75 % de stationnement intérieur pour tous les usages dans la portion nord du site où l'on a haussé le nombre d'étages lors des consultations
- Fixer la superficie maximale de plancher à 1200 m² pour la surhauteur permise au coin Wilfrid-Hamel et Laurentienne

Modifications apportées suite à une demande particulière formulée par Oktodev :

- Modifier le type de stationnement pour urbain dense pour les 4 secteurs de développement situés au sud de Wilfrid-Hamel

Modifications apportées suite à une demande particulière formulée par GM Développement. :

- Fixer la superficie maximale de plancher à 1200 m² pour la surhauteur permise au coin Wilfrid-Hamel et Laurentienne
- Fixer la superficie maximale de plancher à 1200 m² pour la surhauteur permise au coin Wilfrid-Hamel et Laurentienne
- Permettre que 40 % de l'aire verte exigée soit localisée sur un toit vert intensif

Autres demandes

- Ajouter dans le texte du PPU : « Encourager l'effort collectif dans le verdissement sur les terrains non municipaux en appuyant les initiatives privées par le biais des programmes et incitatifs disponibles »
- Ajouter une mention au secteur du Vieux Vanier

Annexe 1 : Compilation des demandes de modification

Commentaires soumis dans le cadre des assemblées publiques de consultation

Thèmes abordés		Résumé des demandes ou des questions posées
Assemblée publique de consultation du 14 juin 2022		
1	Mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Question à savoir si un pourcentage minimum de logement social est exigé pour les projets résidentiels
2	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Question à savoir si une piste cyclable est prévue sur le boulevard Wilfrid-Hamel
3	Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Question à savoir si l'ancien Sears est considéré comme un site patrimonial
4	Mixité sociale, parcs et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> Demande afin d'augmenter les exigences de la Ville envers les promoteurs concernant le logement social, la création de parcs et de grands logements
5	Conception routière, transport en commun, mobilité active	Demandes afin de : <ul style="list-style-type: none"> Viser à réduire le débit de circulation sur les axes Laurentien et Wilfrid-Hamel Prévoir davantage de stations prioritaires de transport en commun dans l'ouest du territoire couvert par le PPU Ajouter une piste cyclable sur le boulevard Wilfrid-Hamel
6	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Mention des craintes liées à des demandes de dérogations mineures ou de zonage abusives, ne s'alignant pas avec le PPU Demande de renforcer les contrôles effectués par la Ville pour s'assurer que les hauteurs prévues au zonages soient respectées
7	Normes architecturales, conception routière, mixité des usages, parcs et espace publics	Demandes afin de : <ul style="list-style-type: none"> Ajouter le secteur du Vieux-Vanier au territoire couvert par la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) Prévoir un contrôle pour préserver la qualité des matériaux de façade Allonger la rue Beaucage jusqu'au futur boulevard Laurentien Convertir la rue Soumande en rue principale, selon les modèles des rues Maguire et Saint-Jean ou de la 3^e Avenue dans Limoilou Créer un parc structurant au nord du quartier, par exemple, le jardin Jean-Paul-L'Allier dans Saint-Roch ou Central Park à New York
8	Autre	<ul style="list-style-type: none"> Question sur l'échéancier pour la requalification du secteur industriel
9	Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Question à savoir si la Ville planifie implanter des espaces verts dans les sites d'ExpoCité et de Fleur de Lys
10	Demande particulière	<ul style="list-style-type: none"> Demande de modification du PPU pour le projet de coopérative d'habitation les Flots tranquilles [voir Tableau de rétroaction]
11	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Demande d'implanter une piste cyclable en site propre sur le boulevard Wilfrid-Hamel

12	Conception routière	<ul style="list-style-type: none"> • Question sur les impacts d'une sortie du troisième lien dans le secteur et sur le boulevard urbain
13	Mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'ajouter davantage de mesures favorisant la mixité sociale, notamment, en officialisant l'objectif de pourcentage de logement social sur le territoire du PPU
14	Mobilité active, verdissement	<p>Demandes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter, dans la conception des voies cyclables, des détours pour les cyclistes • Préciser quelles rues sont visées pour des aménagements de type « rues conviviales » • Être davantage ambitieuse en matière de verdissement, notamment, en conservant des espaces verts existants dans le quartier, en particulier, les terrains d'Hydro-Québec (donc y retirer l'usage industriel) • Prévoir des investissements plus importants en matière de verdissement afin d'atteindre les cibles prévues dans la Vision de l'arbre
15	Demande particulière	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de modification du PPU pour un projet de développement situé au 605, boulevard Wilfrid-Hamel (anciennement un restaurant Saint-Hubert) [voir Tableau de rétroaction]
16	Mobilité active, parcs et espaces publics, gabarits	<p>Demandes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer un axe cycliste structurant entre les trois quartiers touchés par le PPU • Créer un parc structurant dans le secteur du site Fleur de Lys • Favoriser une densification sur le modèle de trois à quatre étages de hauteur maximum et non les tours à condo. Pour y parvenir, utiliser les nouveaux pouvoirs donnés par la loi 37 pour acquérir en priorité des terrains afin d'encourager une densification basée sur le modèle de Limoilou, en morcelant en petits lots lesdits terrains
17	Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Question de précision sur l'application de la norme des stationnements
18	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de baser les hauteurs de bâtiment permises sur l'existant, notamment dans la rue Soumande et le long de la rue Bourdages
19	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'ajouter un axe cyclable structurant sur le boulevard Wilfrid-Hamel
Assemblée régulière du conseil de quartier de Lairet du 8 juin 2022		
1	Verdissement, parcs et espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> • Question sur la vocation future des terrains d'Hydro-Québec. L'inclure dans la réglementation sur le verdissement du secteur
2	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> • Question à savoir pourquoi les hauteurs et les surhauteurs permises sont plus élevées le long de la rivière Saint-Charles
3	Vocation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'orienter davantage le type de développement souhaité dans le secteur et encadrer les promoteurs dans leurs projets, par exemple, à Montréal, la Cité du multimédia et le quartier des spectacles
4	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Commentaire favorable sur la stratégie des déplacements actifs proposée dans le PPU

5	Mixité des usages	<ul style="list-style-type: none"> • Question à savoir si le PPU, tel que présenté, favorisera la mixité des usages
6	Mixité des usages, mobilité active, stationnement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de ne pas faire de développement basé sur le modèle de Lebourgneuf, avec certes des commerces en façade, mais avec d'énormes stationnements à l'arrière et des commerces conçus pour les automobilistes
7	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Question à savoir si des liens piétonniers sont prévus
8	Normes architecturales	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'être audacieux en matière de choix des matériaux
9	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> • Question à savoir pourquoi la Ville préconise des hauteurs variant entre 6 et 8 étages (ExpoCité, notamment), alors que Limoilou avec ses quadruplex est déjà très dense
10	Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> • Demande d'augmenter les pourcentages d'aires vertes
11	Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> • Question à savoir si la zone industrielle du quartier pourrait prévoir plus de 10 % d'aires vertes
12	Mobilité active, mixité des usages, usages et vocation du territoire, conception routière	<p>Demandes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aménager un lien de mobilité active entre Sainte-Odile et le pôle Wilfrid-Hamel • Ajouter des usages commerciaux dans la zone industrielle • Retirer les usages industriels des zones industrielles • Convertir l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain jusqu'au boulevard des Cèdres ou même plus au nord
13	Usages et vocation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Question au sujet de la vocation future d'ExpoCité
14	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de sécuriser la traverse vers la passerelle d'ExpoCité
Assemblée régulière du conseil de quartier du Vieux-Limoilou du 15 juin 2022		
1	Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> • Question sur le calcul de l'indice de canopée et de l'aire verte
2	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • Question sur d'éventuelles passerelles connectant le quartier de Limoilou à celui de Vanier
3	Usages et vocation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Demande de préciser la vocation future d'ExpoCité
4	Gabarits, stationnement, mixité sociale, mobilité active	<p>Demandes afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire les hauteurs pour favoriser les duplex et triplex pour favoriser l'accès à la propriété de premiers acheteurs • Réduire les stationnements de surface • Mettre en place des normes pour rendre accessibles les constructions neuves autrement qu'aux riches retraités

		<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des mesures décourageant l'usage de l'automobile pour favoriser la mobilité active
Assemblée régulière du conseil de quartier de Vanier du 21 juin 2022		
1	Gabarits, verdissement	Demandes afin de : <ul style="list-style-type: none"> Éviter des hauteurs massives autour du Vieux-Vanier Ajouter des hauteurs maximales en mètres aux zones où seules des hauteurs en étages sont prévues Ne pas permettre de hauteurs variant entre 15 et 20 étages Obliger à remplacer la coupe d'un arbre par un autre arbre et non par un arbuste Respecter l'objectif d'atteinte de 25 % de canopée (le PPU n'est pas assez ambitieux) Augmenter les pourcentages d'aires vertes Mieux réglementer les dérogations mineures Mettre en valeur la rivière Saint-Charles en ne permettant pas des édifices imposants le long du boulevard Wilfrid-Hamel
2	Normes architecturales, usages et vocation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Question sur la vocation future de l'ancienne CNESST, améliorer son aspect extérieur (façade et stationnement)
3	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Demande de favoriser le quatre étages
4	Autre	<ul style="list-style-type: none"> Préoccupation sur la convocation à la consultation publique et la mise en ligne des commentaires écrits et des mémoires déposés
5	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Demande de refuser une demande de modification pour du 7 étages sur la rue Bourdages (site situé entre le 600 et le 700)
6	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Demande de ne pas autoriser les pointes de hauteur à 8 étages sur le boulevard Wilfrid-Hamel, les rues Bourdages et Monseigneur-Plessis
7	Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Demande d'augmenter les pourcentages d'aires vertes pour les sites ExpoCité et Fleur de Lys
8	Usages et vocation du territoire, mobilité active, conception routière	Demande afin de : <ul style="list-style-type: none"> Retirer l'usage industriel et convertir les terrains d'Hydro-Québec en parc Être plus ambitieux en matière de mobilité active, pouvoir marcher partout, retirer l'autoroute du centre-ville
9	Gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Demande de favoriser le 4 étages

Commentaires soumis dans le cadre de la consultation écrite (15-21 juin 2022)

Thèmes abordés		Résumé des demandes, des questions ou des enjeux soulevés
1	Parcs et espaces verts, usages et vocation du territoire (terrains d'Hydro-Québec)	<ul style="list-style-type: none"> Retirer l'usage industriel des terrains d'Hydro-Québec et les convertir en espaces verts ou parcs
2	Mixité sociale (norme des grands logements, logement social), gabarits, stationnement, usages, mixité des usages	<ul style="list-style-type: none"> Inclure des logements de quatre chambres et plus à la norme des grands logements Ne pas réduire les hauteurs maximales dans les zones où elles sont abaissées Chiffrer le nombre de cases exigées selon le type de stationnement Ne pas exiger un nombre minimal de cases de stationnement Autoriser les usages C20 et C21 (bars et restaurants) aux mêmes endroits que les usages C1 (services administratifs) et C2 (vente au détail et services) Établir des normes minimales en matière de logements sociaux
3	Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Aménager une piste cyclable en site propre pour connecter la piste cyclable de Pierre-Bertrand à celle de la rivière Saint-Charles Aménager une piste cyclable en site propre sur Marie-de-l'Incarnation ou alternativement, réserver une rue pour permettre la connexion de trois axes cyclables soit Pierre-Bertrand (et le corridor des cheminots), la Pente-Douce (et la Haute-Ville) et la rivière Saint-Charles (et donc le corridor du littoral)
4	Gabarits, stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Conserver la hauteur autorisée actuellement de 7,5 m et ajouter seulement le maximum de 2 étages à la zone 19012Ha Conserver un nombre minimal de logements dans les secteurs duplex/triplex (donc ne pas permettre l'unifamilial) Exiger 90 % de cases de stationnement dans le secteur de l'ancien garage Giguère automobile (19001Mc)
5	Stationnement, mixité des usages	<ul style="list-style-type: none"> Repenser les emplacements de stationnements dans le secteur du Centre Vidéotron afin que, dans leur parcours vers leur voiture, les usagers soient incités à visiter les commerces locaux
6	Mobilité active, conception routière	<ul style="list-style-type: none"> Être plus audacieux en matière de réaménagement des rues pour favoriser les transports actifs Réserver davantage d'espace aux transports actifs sur le boulevard Wilfrid-Hamel
7	Mobilité active, conception routière, verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une meilleure interconnexion entre le futur secteur Wilfrid-Hamel-Laurentienne et les quartiers adjacents Planter des pistes cyclables quatre saisons Exiger davantage d'arbres Convertir l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain à partir de la rue Soumande Convertir les feux de circulation en ronds-points sur le boulevard Wilfrid-Hamel; ralentir la circulation Aménager de façon conviviale le boulevard Wilfrid-Hamel pour les marcheurs, cyclistes et commerçants

Thèmes abordés		Résumé des demandes, des questions ou des enjeux soulevés
8	Mixité sociale (logement social)	<ul style="list-style-type: none"> Éviter l'embourgeoisement, éviter le logement de luxe et miser sur le logement social
9	Normes d'implantation, mixité sociale, gabarits	<ul style="list-style-type: none"> Bonifier l'accès à la propriété en ville pour de jeunes familles Exiger des logements de grande taille pour des familles Prévoir des cours arrières pour les familles Densifier comme dans Limoilou, éviter le modèle des tours à condos (de 20 étages entourées de stationnement)
10	Conception routière, mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Décloisonner le quartier de Saint-Malo avec un accès vers le quartier de Vanier
11	Gabarits, mixité sociale, usages mixtes	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser des hauteurs de 4 ou 5 étages seulement Prévoir des logements pour les familles Miser sur les commerces de proximité (usages mixtes) Privilégier le modèle de densification de Montcalm ou de Limoilou
12	Gabarits, mixité sociale, verdissement, normes d'implantation, parcs et espaces publics, mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser des hauteurs variant entre 2 et 4 étages pour maintenir l'accès au logement de personnes à faibles ou moyens revenus Prévoir des cours arrières avec verdissement Prévoir un espace pour des jardins communautaires, voire, une forêt nourricière Ajouter des espaces publics avec du mobilier urbain (bancs, balançoires pour enfants et pour adultes, tables à pique-niques et fontaine d'eau) Ajouter des supports à vélo
13	Gabarits, mixité sociale, mixité des usages, conception routière, mobilité active, parcs et espaces publics, verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser des hauteurs de 4 étages au maximum (modèle plex) Prévoir des logements à prix abordables, accessibles aux familles Miser sur les commerces de proximité Réaménager des rues en rues conviviales Ajouter des parcs et espaces verts
14	Gabarits, parcs et espaces publics, verdissement, transport en commun, mobilité active, mixité des usages	<ul style="list-style-type: none"> Autoriser des hauteurs variant entre 3 et 4 étages Prévoir des espaces verts Bonifier le transport en commun Miser sur le cyclisme quatre saisons Miser sur les commerces de proximité Aménager une piste cyclable en site propre, voire quatre saisons, sur le boulevard Wilfrid-Hamel Aménager les grandes artères pour que ce soit sécuritaire pour les piétons
15	Mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des logements à prix modique et des logements pour les personnes à faible revenu, incluant des 3 ½
16	Autre	<ul style="list-style-type: none"> Développer le secteur du boulevard Wilfrid-Hamel et de la Pointe-aux-Lièvres

Thèmes abordés		Résumé des demandes, des questions ou des enjeux soulevés
17	Conception routière	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le projet de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain
18	Conception routière, gabarits, mixité sociale	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le projet de conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain • Privilégier le modèle de densification des quartiers de Lairet, du Vieux-Limoilou ou de Vanier, ne pas aller de l'avant avec un modèle de développement axé sur la rentabilité, privilégier le plex et éviter les tours à condos
19	Conception routière, parcs et espaces publics, verdissement, transport en commun, mixité des usages, mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> • S'opposer à une sortie de tunnel autoroutier dans le secteur de manière à pouvoir réduire l'emprise du boulevard/autoroute Laurentien/ne • Ajouter un parc structurant au cœur du quartier comme on en retrouve dans le quartier de Saint-Roch (jardin Jean-Paul-L'Allier), New York (Central Park) et bien d'autres villes et quartiers • Développer le secteur Wilfrid-Hamel/Laurentienne autour d'un parcours de transport en commun structurant : un axe nord-ouest de manière à ce que les secteurs Lebourgneuf et Vanier puissent être bien connectés avec le centre-ville de Québec; au minimum un parcours Métrobus, dans la perspective de le transformer en tramway en temps et lieu • Développer la rue Soumande pour en faire une rue principale au même titre que l'avenue Maguire, la rue Saint-Jean ou la rue Racine • Ajouter des rez-de-chaussée commerciaux dans les rues Chabot et Beaucage pour favoriser le développement de commerces de proximité • Prolonger la rue Beaucage jusqu'au futur boulevard Laurentien pour les modes de transport actif afin de désenclaver le Vieux-Vanier (ligne de désir)
20	Mobilité active, parcs et espaces publics, verdissement, usages et vocation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Prioriser un lien cyclable est-ouest pour faciliter l'accès au Grand Marché de Québec et au site d'ExpoCité et décroiser le quartier de Vanier • Mettre en valeur le parc Victorin-Beaucage, notamment par l'ajout d'un module de jeux pour enfants quatre saisons, des tables de pique-nique, une piste de ski de fond ou un anneau glacé en hiver • Intégrer le parc Victorin-Beaucage à la trame verte reliant les différents parcs et espaces verts du pôle urbain • Retirer l'usage industriel des terrains au nord de la voie ferrée (terrains d'Hydro-Québec) et convertir en espace vert, valoriser le boisé existant
21	Mixité sociale, verdissement, normes architecturales, mobilité active, conception routière	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la proportion de logements abordables, plutôt qu' « assurer le maintien de la proportion de logements abordables » et se référer à la définition des programmes provinciaux normés de subvention en matière de logement abordable (ex. 20 % sous la valeur marchande n'est pas abordable dans les quartiers qui s'embourgeoisent) • Compenser par des exigences accrues en matière de conception architecturale diminuant les effets des îlots de chaleur, considérant que la cible de 10 % d'aires vertes pour le centre majeur d'activités dominantes régionales est peu ambitieuse • Améliorer les connexions entre les secteurs de Vanier et de Stadacona

Tableau résumé des mémoires - demandes reçues

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
1	GM Développement	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement Gabarits (sur hauteurs et superficies de plancher) Verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> Demande particulière d'un promoteur : 375, boulevard Wilfrid-Hamel (site de l'ancien commerce Giguère Auto) 	<p><i>Le requérant a un projet de développement, et pour le réaliser, il demande les modifications suivantes pour le lot projeté.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire à 75 % le pourcentage de cases de stationnement souterraines Autoriser un minimum de 2500 m² par étage en hauteur Pour les 2 autres sur hauteurs prévues sur le site, augmenter la superficie d'étage à 1250 m² Bien qu'en faveur du 15 % d'aires vertes, toutefois, octroyer un 10 % d'aires vertes localisées au sol et possibilité de localiser 5 % au toit <p><u>Demandes générales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Faire des cases de stationnement situées au Centre de foires et au Centre Vidéotron, appartenant donc à la Ville, un exemple de verdissement
2	Verdi-Vanier	<ul style="list-style-type: none"> Parcs et espaces publics Verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes générales pour le quartier de Vanier Demande particulière pour le site d'Hydro-Québec 	<p><i>Le comité Verdi-Vanier est un regroupement de citoyen ayant à cœur le verdissement du quartier de Vanier. Le comité souhaite féliciter la Ville de Québec pour sa vision d'aménagement du pôle. Il comprend que le verdissement fait partie de la vision et que divers moyens sont ciblés pour y contribuer. L'aménagement des rues pour gérer les eaux pluviales grâce aux plantes est une piste très intéressante entre autres.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir des parcs et espaces publics dans la zone située au nord et au centre du territoire couvert par le PPU dans le quartier de Vanier, alors que ceux-ci sont projetés dans le sud du territoire couvert par le PPU, là où ils sont déjà majoritaires Prévoir des milieux naturels, pas seulement des parcs aménagés Protéger et améliorer le boisé de l'un des terrains d'Hydro-Québec, en lui retirant l'usage industriel Inclure des mesures pour favoriser l'agriculture urbaine à Vanier Considérer le verdissement des ruelles de Vanier, en partenariat avec des citoyens pour la réalisation de tels projets Considérer les toits verts et les murs verts Faciliter la réalisation de projets petits ou d'envergures par des citoyens, des propriétaires de commerces, des organismes, etc., sur les terrains privés, par exemple, grâce à des incitatifs financiers et des actions de communication ciblées pour les faire connaître Favoriser les arbres indigènes de diverses essences, autant feuillus que conifères, et laisser certaines sections de parc sans tonte pour laisser la flore s'établir naturellement. Assurer la préservation des arbres déjà établis sur le territoire et éviter à tout prix les coupes. De plus, il faut anticiper la perte des arbres matures causée, par exemple, par des maladies ou des catastrophes naturelles (ex. : orages violents). Il est urgent de planter la relève des plantations d'arbres de manières stratégiques et à court terme, cette action devrait être entamée dès l'automne 2022.

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> Exiger à tous les promoteurs de planter une certaine quantité d'arbres sur le terrain sur lequel ils s'implanteront et ce, même en secteur industriel. Ceci est d'autant plus pertinent si l'implantation du chantier a engendré de la coupe d'arbres. Diviser davantage les grands stationnements par des lignes d'arbres. Ceux existants devraient être déminéralisés, alors que les futurs devraient obligatoirement être constitués de manière à ce que la végétation soit présente
3	Trudel Alliance	<ul style="list-style-type: none"> Boulevard urbain Laurentien Troisième lien Conception routière Transport en commun Rivière Saint-Charles 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes générales pour l'ensemble du territoire Demandes particulières du promoteur pour le site Fleur de Lys 	<p><i>Le projet Fleur de Lys prévoit réaliser des milliers d'unités d'habitation dans le secteur et relancer la vie de quartier.</i></p> <p><u>Demandes et enjeux généraux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Arrimer le réseau routier existant aux divers réseaux de transport en commun, relier au pôle d'échange majeur Boulevard urbain Laurentien : concevoir, en partenariat étroit avec la population, un nouveau boulevard urbain [Laurentienne] qui pourrait s'étirer de la rue Soumande jusqu'au centre-ville Boulevard urbain Wilfrid-Hamel : chiffrer l'investissement prévu pour sa conversion en boulevard urbain Troisième lien : déployer le nouveau tracé sous la forme d'un tunnel débouchant entre la rue Soumande et le boulevard Wilfrid-Hamel Intégrer le boulevard Wilfrid-Hamel au réseau cyclable, soit en site propre ou par l'ajout de bollards Ajouter un trajet de tramway dans une perspective de développement économique durable Mettre en place un programme public incitatif à l'innovation en urbanisme et en aménagement du territoire. Un coup de pouce financier de la municipalité pourrait inciter les développeurs à mettre en place de nouvelles technologies favorisant le développement durable et la qualité de vie Soutenir un possible effort de décontamination des propriétés riveraines de la rivière Saint-Charles serait le bienvenu afin d'ouvrir la porte à une refonte de la rive sud du boulevard Wilfrid-Hamel, notamment dans le secteur de la rue Marie-de-l'Incarnation <p><u>Demandes particulières par le promoteur pour le site Fleur de Lys</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Grands logements : Retirer le ratio de « grands logements » ou le diminuer grandement, alors que cette structure rigide permet peu de flexibilité pour suivre l'évolution du marché et ne correspond pas au programme APH Select Appliquer le ratio de stationnement intérieur obligatoire (actuellement de 90 %) seulement aux cases de stationnement résidentielles et revoir ce ratio à la baisse Ajouter l'usage C10 (établissement d'hébergement touristique général) à la zone située au nord du site de Fleur de Lys, dans la portion entre les rues Hubert et Soumande qui pourrait accueillir un projet de grande qualité grâce à un accès rapide vers le pôle événementiel d'Expocité Ajouter l'usage C21 (débit d'alcool) dans la zone 23 410Mc (centre/est du site Fleur de Lys), ce qui permettrait l'implantation d'un commerce en hauteur dans le plus grand bâtiment du site Permettre l'usage P3 (établissement d'éducation et de formation) sans limitation de hauteur dans les zones 23 401Mc, 23 403Mc et 23 413Mc (site Fleur de Lys), ce qui permettrait plus de

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<p>flexibilité en cas d'expansion du campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) à Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'usage P5 (établissement de santé sans hébergement) sans limitation de hauteur dans les zones 23 401Mc, 23 403Mc et 23 413Mc, ce qui pourrait favoriser l'implantation en hauteur d'une clinique médicale ou d'une fonction connexe
4	W.W.P. Inc.	<ul style="list-style-type: none"> Logement social Verdissement Stationnement Gabarits 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes particulières pour les bâtiments de 3 étages situés au 1855-1875-1895, rue Monseigneur-Plessis (sud-ouest de l'angle formé avec le boulevard Wilfrid-Hamel) 	<p><i>Projet de redéveloppement pour du logement social avec stationnement souterrain, occasion de verdir davantage. 354 nouveaux logements seraient prévus, avec du stationnement souterrain à 92 %.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Augmenter la hauteur maximale à 6 étages avec des surhauteurs de 8 étages
5	Flots tranquilles	<ul style="list-style-type: none"> Logement social Modèle coopératif Gabarit Ajout d'usages 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes particulières d'un regroupement de citoyens [future coopérative d'habitation Les Flots tranquilles], en partenariat avec les organismes la Ruche Vanier et le CPE l'Essentiel, pour le lot vacant de la zone 23513Hb (entre les immeubles situés au 600 et 700, rue Bourdages) 	<p><i>Projet de nouveau bâtiment de logement social et communautaire avec garderie. Le projet propose 7 étages, 72 logements, 55 cases de stationnement souterraines. Il propose 54 logements de 2 chambres et plus et 15 logements de 3 chambres et plus.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Permettre l'usage P3 (établissement d'éducation et de formation) pour l'insertion d'un CPE Augmenter le nombre d'étages autorisé à 7 et augmenter le nombre maximal d'unités de logement
6	Sébastien Harvey Sébastien Bouchard et Iris Hermon	<ul style="list-style-type: none"> Boulevard urbain Laurentien Normes d'implantation 	<ul style="list-style-type: none"> Demandes citoyennes générales concernant l'ensemble du territoire du PPU 	<p><i>Les 3 citoyens sont d'accord avec l'objectif général du PPU de densifier, mais pas selon l'approche préconisée par la Ville. Il faut penser à la trame urbaine inspirée de Limoilou pour créer des quartiers compacts, dynamiques et conviviaux. Trois conditions prioritaires pour que cela soit possible doivent être remplies : (1) créer des quartiers qui attireront et retiendront les familles, (2) créer des quartiers où il sera naturel de marcher ou d'utiliser des modes de transport actif et collectif, et (3) assurer une proportion significative de logement social, de petites propriétés et de logements locatifs abordables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Prévoir des îlots [d'habitation] et des voies de circulation de taille modeste, avec des bombements (dos d'ânes) pour la sécurité des enfants Transformer l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain jusqu'à la rue Soumande, scinder en deux le nouveau boulevard avec deux tronçons à sens uniques, ce qui va libérer de l'espace, permettant le développement de quartiers résidentiels et d'un secteur commercial Limiter à 3 étages pour favoriser l'ensoleillement, le verdissement, alors que construire des plex favorise la location de logement par les propriétaires occupants Éviter la concentration de la propriété foncière et conserver l'accès à la propriété aux particuliers Construire de grands logements (4 chambres et plus) Morceler les parcelles pour éviter la concentration de la propriété

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des parcelles rectangulaires offrant une cour arrière isolée et des stationnements • Miser sur les services de proximité afin d'encourager les déplacements actifs • Obliger que tout nouveau projet inclut une proportion d'au moins 10 % de logement social • Miser sur des quartiers multigénérationnels et des maisons multigénérationnelles • Prévoir des trottoirs larges, accueillants et bordés d'arbres • Prévoir des piste cyclables sur rue, ajouter des frontières physiques avec les autos • Prévoir un réseau cyclable continu reliant les secteurs Limoilou et Vanier par le nord (rue Soumande) et le sud (boulevard Wilfrid-Hamel) qui soit assez sécuritaire pour les enfants. Sur le boulevard Wifrid-Hamel, il faudrait donc minimalement des bollards, sinon une piste parallèle à la rue pour en assurer la sécurité. • Prévoir des marges avant de petites tailles suffisantes pour l'ajout d'arbres • Prévoir des cours arrières privées • Prévoir des petits parcs de proximité • Ajouter des toits verts • Envisager les ruelles comme lieu de vie communautaire et de proximité (le mouvement des ruelles vertes est très prometteur en termes de verdissement de l'espace privé et public) • Libérer l'espace occupé par l'ancien Colisée de Québec et ses stationnements pour permettre la création de centaines d'unités. Ce nouvel espace résidentiel, dense et à échelle humaine, situé près du Grand marché de Québec, limiterait l'effet rebutant, massif et asphalté du site d'ExpoCité • Prolonger le quartier Stadacona vers l'ouest (avec la réduction de la taille du boulevard Laurentien) • Favoriser les plus petits propriétaires par le morcellement des lots • Obliger l'ajout de fenestration à l'avant et à l'arrière pour permettre une meilleure circulation de l'air et rafraîchir le logement
7	Transition Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Gabarits • Mixité des usages • Mixité sociale • Mobilité active • Transport en commun 		<p><i>Le parti municipal Transition Québec souhaite susciter une réflexion plus large sur la façon dont se pratique l'urbanisme à Québec, notamment, sur les enjeux suivants : la place accordée aux familles, les grands propriétaires fonciers, le modèle de densification choisi et la transition vers un mode de vie sans voiture.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Transformer l'autoroute Laurentienne en véritable boulevard urbain, et ce, au minimum jusqu'à la rue Soumande. • Bonifier la norme des grands logements, notamment pour les nouvelles constructions • Favoriser des hauteurs et des formats bâtis qui priorisent le plex (2, 3 ou 4 étages) • Prendre les moyens pour planifier un quartier qui offre une bonne perméabilité pour tous les moyens de transports et tous les services de proximité essentiels dans un rayon marchable pour les habitants., tel que recommandé par les C40 Cities • Prévoir des logements abordables et adaptés aux familles • Prévoir un meilleur accès aux logements subventionnés dans l'absence de chiffres ou de stratégie concrète • Permettre la création de quartiers conviviaux

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier des aménagements favorisant la transition vers un mode de vie sans voiture (trottoirs larges et pistes cyclables sécuritaires) • Prendre les moyens pour planifier un quartier qui offre une bonne perméabilité pour tous les moyens de transports et tous les services de proximité essentiels dans un rayon marchable pour les habitants, comme recommandé par les C40 Cities • Optimiser la desserte de transports en commun pour répondre aux besoins des futurs habitants du quartier
8	Conseil de quartier de Lairet	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Gabarits • Mixité sociale • Mobilité active, Mixité des usages • Transport en commun • Verdissement • Usages et vocation du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier de Lairet • Site d'ExpoCité • Territoire du PPU 	<p><i>Le conseil de quartier de Lairet accueille favorablement le PPU pour le pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne. Cependant, il propose plusieurs modifications. Il souhaite que des efforts concrets soient apportés pour contribuer au désenclavement du quartier, notamment en améliorant les infrastructures liées au transport actif. Il demande également à la Ville d'être plus ambitieuse et stricte dans l'imposition de normes et l'engagement de la Ville à des égards comme dans les projets immobiliers. Il souhaite des réflexions plus poussées sur la vocation de la zone industrielle de l'ancien Colisée de Québec. Enfin, il dénonce qu'ExpoCité soit un îlot de chaleur et demande une stratégie de végétalisation majeure comme partie intégrante du PPU.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Désenclaver le quartier de Lairet en prolongeant le futur boulevard urbain Laurentien jusqu'à l'autoroute Félix-Leclerc, au moins jusqu'au boulevard des Cèdres • Dans l'impossibilité d'acquiescer à cette demande, détailler les mesures de transition entre l'autoroute Félix-Leclerc et le début du boulevard urbain qui seront implantées à la hauteur du quartier de Lairet • Refuser la proposition du pont à étage du boulevard Wilfrid-Hamel surplombant l'autoroute Laurentienne • Refuser du 8 étages de hauteur, privilégier jusqu'à 5 étages de hauteur • Exiger un pourcentage de logements de plus de 2 chambres • Exiger un pourcentage de plex • Exiger un pourcentage minimal de coopératives d'habitation ou de copropriétés ainsi qu'un pourcentage minimal de logements abordables, de même qu'une proportion juste de la présence et du développement de l'offre commerciale en comparaison de l'offre communautaire (COOP, OBNL, etc.) au sein du pôle • Valoriser la zone industrielle près de l'ancien Colisée pour y attirer les déplacements actifs ainsi que de potentiels commerces de proximité au sud du boulevard de la Concorde, en façade de l'actuelle autoroute Laurentienne, future entrée de la ville • Retirer la clôture de l'ensemble du périmètre du site d'ExpoCité • Ajouter des trottoirs sur la rue de la Concorde • Prévoir un passage à niveau piétonnier de la rue de la Concorde comme lien piéton prioritaire • Ajouter un feu piéton dans la rue Soumande où le passage à niveau de la rue de la Concorde pour permettre aux résidents de Lairet de se rendre aux commerces de Fleur de Lys • Aménager une piste cyclable le long du boulevard Wilfrid-Hamel, de la rue Monseigneur-Plessis à la rue Jalobert

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Aménager une piste cyclable en site propre au nord de la rue Soumande, du passage à niveau de l'avenue Plante au passage à niveau de la rue de la Concorde (en passant derrière le Super C) • Implanter des voies dédiées au transport en commun sur l'ensemble de l'axe • Ajouter des parcours d'autobus qui se rendent directement du quartier de Lairet à la Colline parlementaire, sans transfert au pôle Saint-Roch • Lors de la réfection des rues dans la zone industrielle de l'ancien Colisée, ajouter des plantations en bordure de rue • Intégrer une stratégie de végétalisation majeure au PPU, en imposant que toutes les nouvelles constructions aient une toiture blanche ou végétalisée et un pourcentage de verdissement bonifié, notamment en fonction de la densité • Augmenter le pourcentage d'aires vertes sur les lots accueillant des logements et appliquer ce même pourcentage pour les lots situés en zone industrielle • Végétaliser les abords de l'autoroute sous la forme d'un mur végétal • Aménager une parcelle du terrain d'Hydro-Québec, située au nord du secteur de Vanier en un espace d'agrément et de verdissement • Conserver les usages commerciaux déjà en place pour toute la zone industrielle de l'ancien Colisée afin de garder sa mixité potentielle d'usages avec le zonage industriel, léger uniquement • Amorcer une réflexion quant à l'enclavement du quartier Sainte-Odile, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - changer la réglementation pour forcer l'évolution de la zone industrielle actuelle vers une zone connectrice jonchée de commerces de proximité accessibles, voire même habitée ou proposant une mixité d'usages (commerces de proximité, services industriels destinés davantage aux particuliers plutôt que de l'industriel plus lourd) • Mieux intégrer ExpoCité dans la trame urbaine, notamment au niveau de la mobilité active, du verdissement et en offrant plus de connexions sur le site et plus d'ouverture sur le quartier • Ajouter une réglementation et un thème fort qui donneront une vocation globale et une couleur tout aussi audacieuse que particulière au pôle urbain Wilfrid-Hamel-Laurentienne, au-delà des aspects du divertissement et de la culture associés déjà à ExpoCité, de même qu'aux aspects multifonctionnel et multigénérationnel prévus dans l'avenir de Fleur de Lys, par exemple, un quartier de destination ou un modèle international de vie communautaire • Livraison du dernier kilomètre par des moyens modernes qui s'intègrent bien dans un quartier résidentiel (vélo-cargo, vélos électriques, petits véhicules électriques) • Réglementer de façon plus stricte certaines normes urbanistiques et architecturales, avec notamment des choix de matériaux plus écologiques
9	CRE Capitale-Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Gabarits • Mixité sociale • Mobilité active • Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Ensemble du territoire du PPU 	<p><i>Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) se réjouit que la vision proposée par la Ville de Québec pour le PPU Wilfrid-Hamel-Laurentienne s'inscrive dans une volonté d'améliorer la convivialité, la connectivité et le potentiel piétonnier de ce secteur actuellement dominé par les infrastructures dédiées à l'automobile. De même, la priorité accordée à une plus grande mixité des usages dans le secteur est un pilier fondamental de la reconfiguration du secteur.</i></p>

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
		<ul style="list-style-type: none"> • Usages et vocation du territoire • Verdissement 		<ul style="list-style-type: none"> • Définir clairement les modalités de la transformation de l'autoroute Laurentienne et le boulevard Wilfrid-Hamel en boulevard urbain • Troisième lien : ne pas ajouter une sortie de tunnel autoroutier dans le quartier de Lairet • Instaurer des seuils minimaux de grands logements et de logements abordables pour les nouveaux développements résidentiels (modèle : 20 % de logement social, 20 % de logement abordable et 20 % de logement familial pour toute nouvelle construction de cinq logements et plus) • Prévoir une variété de typologies (ex : Habitus) • Éviter un développement à l'image du quartier Lebourgneuf (surabondance d'édifices de gabarits élevés, combinée à l'omniprésence de stationnements de surface) • Retirer une voie de circulation dans chaque direction pour les futurs boulevards urbains Wilfrid-Hamel et Laurentienne, et ainsi : <ul style="list-style-type: none"> - Réduire les temps de traversée pour les piétons - Élargir les trottoirs - Créer une banquette de verdissement et de gestion des eaux pluviales • Créer une piste cyclable le long du boulevard Wilfrid-Hamel • Abolir les normes minimales de stationnement • Convertir l'espace au sud de la rue Samson et faisant face au poste d'Hydro-Québec en un parc ou espace vert • Rendre obligatoire l'aménagement de toits végétaux pour toute nouvelle construction • Intégrer une stratégie de bonification de l'offre de parcs et d'espaces verts qui devrait être envisagée pour le quartier de Vanier, notamment par l'acquisition par la Ville de terrains en friche
10	Conseil de quartier de Vanier	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Gabarits • Mobilité active • Normes d'architecture • Verdissement • Normes d'implantation • Patrimoine • Usages et vocation du territoire • Mixité sociale • Territoire du PPU • Transport en commun • Agriculture urbaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier de Vanier 	<p><i>Le conseil de quartier de Vanier accueille favorablement le PPU. Cependant, il soulève plusieurs questions et émet plusieurs recommandations. Il souligne la crise du logement et le besoin criant en logements abordables, alors qu'il rêve d'une ville non seulement attrayante, mais surtout inclusive et démocratique. Il craint, notamment, (1) un encerclement du Vieux-Vanier par un ensemble d'immeubles de 8 étages et plus du côté sud du boulevard Wilfrid-Hamel, (2) un décalage social, comme celui de favoriser ou de privatiser le plus beau site de Vanier en termes d'accès à la rivière Saint-Charles, (3) la spéculation immobilière et foncière : que des promoteurs achètent des maisons du Vieux-Vanier pour les démolir et reconstruire d'autres immeubles plus denses, et (4) l'implantation graduelle du phénomène de gentrification avec ses conséquences : augmentation des loyers; que les personnes à faible revenu se fassent déloger et ne se sentent plus bienvenues; que le patrimoine, l'âme et le sentiment d'appartenance du Vieux-Vanier disparaissent.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser rapidement la conversion de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain • Enfouir l'autoroute de la rue Julien jusqu'au boulevard des Cèdres • Prendre une position ferme sur le troisième lien • Autoriser un maximum de 6 étages, ou de 20 m calculés à partir du niveau de la rue, pour les nouvelles constructions résidentielles, pour tout le secteur au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, entre l'autoroute Laurentienne et le boulevard Père-Lelièvre et le secteur ouest de la rue Soumande

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que l'angle d'éloignement autant à l'arrière qu'à l'avant du bâtiment ne cause pas des manques de luminosité et d'ensoleillement aux riverains [notamment, pour les édifices de très haut gabarit] • Assurer une transition douce vers le secteur du Vieux-Vanier en incitant à la création de logements de type plex, notamment dans certains secteurs le long du boulevard Wilfrid-Hamel (23325Mc et 23328Mb) • Appliquer avec rigueur les règlements d'urbanisme, particulièrement au sujet des hauteurs • Accorder le moins possible des dérogations mineures aux promoteurs • S'il y a des demandes de dérogations mineures, s'assurer de tenir compte des effets potentiels sur le voisinage immédiat et l'ensemble de l'environnement résidentiel et ce, après consultation des riverains • Tenir informé le conseil de quartier de Vanier officiellement, même si ce n'est pas requis par règlement, de toutes demandes de dérogations mineures de la part des promoteurs dans ces zones • Instaurer une piste cyclable sur le boulevard Wilfrid-Hamel en continu, sans bris • Instaurer des pistes cyclables, séparées comme celles sur le boulevard Lebourgneuf, et non des bandes cyclables • Aller plus loin dans le plan de la Ville pour accorder une plus grande place aux piétons • Réfléchir à l'ajout d'une rue piétonne, partagée ou conviviale dans le secteur de Vanier, en été ou de façon permanente • Avoir des rues à sens unique et des panneaux d'arrêts en conséquence • Bonifier le parcours piétonnier le long de la voie ferrée (côté sud), pour tendre à être sans aucune interruption • Réaménager en priorité l'intersection du boulevard Wilfrid-Hamel et de la rue Marie-de-l'Incarnation. • Ajouter des personnes handicapées aux visuels de présentation du PPU • Exiger des nouvelles constructions résidentielles ou mixtes afin d'avoir une belle architecture, novatrice • Rechercher la réduction des GES en implantant des toitures végétalisées ou blanches • Obliger les promoteurs à inclure un minimum de fenestration correspondant aux normes actuelles des édifices récents, afin d'éviter le style caduc et désuet de la fenestration comme construit par le Groupe O'Drey sur la rue Monseigneur-Plessis. • Obliger une marge arrière suffisante pour l'accès à des cours dépendantes des habitations pour les enfants • Protéger et valoriser les édifices présentant un intérêt patrimonial ou architectural • Densifier à échelle humaine en tenant compte de ceux qui occupent déjà le territoire • Modifier l'énoncé de vision pour y lire, « consolider tout le quartier de Vanier » plutôt que de « requalifier ce territoire » • Aborder la notion de l'embourgeoisement dans le document de présentation du PPU • Chiffrer le nombre d'unités d'habitation qui seront ajoutées sur un horizon de 15 à 20 ans

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Exiger 10 % de logements sociaux et abordables qui devrait être obligatoire dans chaque nouvelle construction ou regroupement avec du résidentiel • Interdire la location de type Airbnb sur l'ensemble du territoire du PPU • Prévoir un zonage et des gabarits qui éviteront l'embourgeoisement • S'assurer qu'un pourcentage de ces nouvelles unités d'habitation ait la capacité de recevoir des familles nombreuses et d'avoir un espace de jeux pour les enfants à proximité, c'est-à-dire, des cours dépendantes de ces habitations • Imposer un pourcentage de logements de type COOP ou OSBL dans les secteurs suivants : 23502Mb, 23503Mb & 23504Mb, c'est-à-dire le long du boulevard Wilfrid-Hamel et entre la rue Marie-de-l'Incarnation et le boulevard Père-Lelièvre, proportionnellement à l'ensemble de ces types d'habitation sur le territoire de la ville de Québec • S'assurer que le secteur du Vieux-Vanier demeure accessible à la propriété par les particuliers • Inclure l'ensemble du quartier de Vanier dans le PPU, incluant la zone du parc Cardinal • Mettre en œuvre, pour tout le secteur, des mesures et des moyens extraordinaires d'amélioration du transport collectif et abordable • Ne pas retirer le « service local » de la 64, considérant qu'elle circule dans plusieurs rues éloignées du circuit conceptuel • Ajouter le service de Flexibus • Augmenter l'offre de transport en commun au nord de la voie ferrée et dans le parc industriel Cardinal • Réviser l'offre de service dans le secteur au sud du boulevard Wilfrid-Hamel, des rues Bourdages et Monseigneur-Plessis en fonction de l'arrivée de nouveaux résidents • Mener une démarche de consultation publique auprès des usagers du transport en commun provenant, transitant ou se dirigeant vers le territoire du PPU concernant l'offre de service • Réfléchir à l'ajout d'un parcours de tramway • Acquérir des parcelles de terrains appartenant à Hydro-Québec, dont ceux au nord de la voie ferrée, pour y implanter une trame d'arbres, ainsi que le grand terrain à proximité du Centre d'Art La Chapelle • Créer un groupe de réflexion pour déterminer l'avenir du terrain d'Hydro-Québec (zoné I2 Industrie artisanale) • Exiger aux promoteurs de planter un arbre pour chaque nouvelle unité d'habitation construite • Favoriser l'implantation des arbres en cour arrière, où il y a souvent plus d'espace disponible • Exiger davantage d'aires vertes dans le secteur du noyau d'activités régionales et industrielles • Accorder de l'espace pour de l'agriculture urbaine dans tous ces réaménagements • Assurer une meilleure promotion des programmes de subvention à la rénovation
11	Accès Transports Viables	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Mobilité active • Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire du PPU 	<ul style="list-style-type: none"> • Viser, dans une perspective de trafic déduit et de transfert modal, une réduction graduelle du débit automobile de l'axe Laurentienne à partir de l'autoroute Félix-Leclerc par la réduction de la largeur de l'artère et du nombre de ses voies

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
		<ul style="list-style-type: none"> • Usages et vocation du territoire • Mixité sociale • Transport en commun 		<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des aménagements d'apaisement de la circulation au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, pour accompagner la transition vers un véritable boulevard urbain au sud de la rue Soumande • Mettre l'intersection entre les boulevards Wilfrid-Hamel et Laurentienne à niveau • Viser, dès la rue Soumande, une largeur de boulevard à l'image de La Grande Allée, avec un petit terre-plein permettant de servir d'îlot de refuge sans allonger de façon importante les distances à parcourir • Augmenter la quantité d'intersections à niveau sur l'axe Laurentienne au sud de la rue Soumande • Devancer, au plan d'action, l'échéancier de réalisation de la conversion de l'axe Laurentienne en boulevard urbain et du réaménagement des axes Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et Soumande • Ne pas développer du débit de circulation actuel, mais plutôt des parts modales et des caractéristiques urbaines souhaitées les éléments dimensionnant des infrastructures routières à venir • Doter le PPU d'un objectif chiffré de transfert modal vers les modes de transports durables à la hauteur du potentiel du secteur • Accompagner l'implantation d'un lieu de transfert du dernier kilomètre d'une stratégie régionale et locale visant à encadrer la présence de camions lourds • Ajouter deux passerelles cyclopiétonnes pour prolonger la dynamique de revitalisation au nord de la rue Soumande • Profiter du réaménagement des grandes artères que sont Wilfrid-Hamel, Soumande et Pierre-Bertrand pour y implanter des axes cyclables structurants protégés, larges, sécuritaires et séparés physiquement des voies automobiles • Encadrer le développement d'axes de déplacement actif dans le secteur Fleur de Lys • Implanter une norme maximale de stationnement • Intégrer une approche d'analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+)¹ à l'élaboration de document de planification, comme le PPU • Intégrer des objectifs visant à augmenter la proportion de logements abordables dans le secteur, en plus d'intégrer un objectif ambitieux en matière de logements sociaux • Encadrer réglementairement l'atteinte des objectifs en matière de logements sociaux et abordables • Adopter des outils urbains additionnels et plus fins que le zonage pour concrétiser les objectifs du PPU • Planifier des voies dédiées au transport en commun sur l'axe Laurentienne • Implanter une desserte de transport en commun structurante, au minimum de nature Métrobus, entre le pôle Saint-Roch et Lebourgneuf • Multiplier le nombre de stations principales de transport en commun afin d'en inclure plus dans le secteur de Vanier aux intersections suivantes : Marie-de-l'Incarnation/Wilfrid-Hamel et Wilfrid-Hamel/Pierre-Bertrand

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
12	Conseil de quartier du Vieux-Limoilou	<ul style="list-style-type: none"> • Conception routière • Mobilité active • Gabarits • Lotissement • Normes d'architecture • Normes d'implantation • Mixité sociale • Verdissement • Usages et vocation du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Quartier du Vieux-Limoilou • ExpoCité 	<p><i>Dans sa réception du PPU Wilfrid-Hamel-Laurentienne, le conseil de quartier a tenu à accueillir favorablement la planification dans ses objectifs, dans ses visées. Cet accueil est toutefois demeuré mitigé dans la mesure où l'impression persiste que l'administration municipale y va en demi-teinte dans les mesures et approches visant à assurer l'atteinte de ces objectifs. En conclusion, le conseil de quartier propose dans l'aménagement de s'inspirer peut-être plus largement du « modèle limoulois », un exemple réussi de densification à échelle humaine.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'opposer au troisième lien • Assurer à la population des déplacements facilités et conviviaux, donc ne pas aller de l'avant avec le scénario de pont à étage pour le boulevard urbain • Bonifier les liens entre les secteurs plus au nord du territoire du PPU (dans Vanier et Lairet) • Réduire le nombre de voies automobiles sur le futur boulevard urbain afin de favoriser le transfert modal de l'automobile vers l'autobus • Ne pas faire la planification Hamel-Laurentienne dans une perspective « auto par défaut », mais plutôt dans une logique « milieux de vie par défaut » • Assurer une nouvelle planification artérielle pour Stadacona, notamment en retirant la bretelle d'autoroute et en intégrant de nouveaux corridors scolaires • Densifier la ville au profit des déplacements piétons, concrètement : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer des voies de circulation qui sont de taille modeste afin de rendre la marche moins désespérante - Prévoir des retraits de petite taille entre la rue et les bâtiments, retraits suffisants pour permettre la plantation d'arbres afin de rendre la marche plus agréable, avec des possibilités de parcours de zones ombragées plutôt qu'en plein soleil - Aménager des arrêts d'autobus accessibles à travers une marche conviviale et de courte durée - Bien connecter les accès cyclistes aux services • Aménager une piste cyclable sur le boulevard Wilfrid-Hamel • Rebâtir le ponceau qui se trouvait au sud du parc Cartier-Brébeuf et qui enjambait la rivière Lairet en longeant la rivière Saint-Charles • Réduire les hauteurs de façon générale afin d'assurer un développement à échelle humaine; préférer le 3 étages • Limiter le cœur massif à un secteur plutôt que de l'étendre aussi largement • Prévoir des portes d'entrées donnant directement dans la rue • Éviter la concentration de la propriété, favoriser l'acquisition par de jeunes familles ou par des propriétaires-occupants, donc prévoir une structure de vente des terrains morcelés • Éviter un développement de type « air-climatisé par défaut » en assurant une fenestration suffisante à l'avant et à l'arrière de l'unité résidentielle • Assurer une cohérence entre les objectifs du PPU et les espaces de vie privés, donc prévoir des cours privées en marge arrière • Assurer la présence de cours avants, ou de banquettes entre le trottoir et la rue

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Imposer un pourcentage probant de logements abordables et encadrer la notion d'abordabilité • Assurer une offre locative dans les quartiers centraux attractive pour les familles, donc offrir davantage que la norme proposée de « grands logements » (6 ½, 7 ½ ou 8 ½) • Prévoir différents mobiliers urbains, en divers lieux clés du nouveau quartier, afin de favoriser le voisinage : bancs, tables à pique-nique, balançoires, fontaines, permettant aux espaces verts de devenir des milieux de vie plutôt que des zones gazonnées • Ne pas se limiter à la plantation d'arbustes ou d'arbres de faible canopée, mais plutôt planter des arbres « remarquables », efficaces pour filtrer la pollution atmosphérique (ex : l'érable) • Encadrer le boulevard urbain Laurentien d'une trame verte de belle envergure • Répéter l'expérience de la transformation du corridor de l'aqueduc en un parc linéaire sur d'autres terrains de la Ville, notamment, considérer le site d'ExpoCité • Travailler à verdir le secteur Stadacona en collaboration avec les résidents et résidentes • Mettre en valeur des ruelles selon le modèle des ruelles vertes • Proposer et favoriser l'intégration de toits verts pour les nouvelles constructions • Prévoir des espaces pour la mise en place de jardins communautaires ou d'autres infrastructures soutenant l'agriculture urbaine • Définir et préciser les manières de créer des percées d'accès sur le site d'ExpoCité • Définir la nature des infrastructures qui seraient appelées à remplacer l'ancien Colisée • Définir les manières de mieux intégrer dans la trame urbaine, d'éviter la barrière, et rappeler les besoins en matière de canopée, d'infrastructures de loisir et de sports sur le site d'ExpoCité • Ne pas développer le « futur quartier Hamel-Laurentienne » comme a été développé Lebourgneuf. Ne pas laisser au bon vouloir des promoteurs le développement d'un secteur entier. Donner, à travers le PPU, un cadre relativement strict, tout en laissant une certaine place à l'imagination et à la créativité. Le futur quartier doit apporter, contribuer et étendre la trame urbaine et le verdissement plutôt que de constituer un îlot au cœur de ces quartiers. Pour y parvenir, préciser les moyens pour atteindre les objectifs du PPU • Éviter que le site Fleur de Lys ne devienne un nouveau centre-ville. Il doit être en phase avec les besoins exprimés dans les secteurs limitrophes, être développé de façon à répondre aux besoins pour lesquels ces quartiers ne peuvent pas subvenir, notamment en matière de logements familiaux ou abordables
13	Thomas Fournier	<ul style="list-style-type: none"> • Gabarits • Mixité des usages • Parcs et espaces publics • Transport en commun 	<ul style="list-style-type: none"> • Territoire du PPU 	<p><i>Le citoyen accueille favorablement le PPU, il y voit une occasion de mieux connecter des centres d'intérêts, qui sont malheureusement séparés par de lourdes frontières, des mers de stationnements et des autoroutes infranchissables.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas densifier seulement par des tours à condos • Cibler les terrains d'intérêts pour favoriser la densification plus forte (ex : CNESST et ses stationnements) • Favoriser l'instauration de quelques commerces de proximité dans les secteurs à prédominance résidentielle • Prévoir des aménagements pour les enfants avec la venue de nouvelles familles

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que la stratégie en déplacement et mobilité tienne compte des nouveaux développements résidentiels et que l'offre en transport en commun soit suffisamment intéressante pour que les résidants favorisent son (transport en commun) utilisation par rapport à l'automobile
14	Ruche Vanier	<ul style="list-style-type: none"> Mixité sociale Conception routière Mobilité active Transport en commun Mixité des usages Verdissement Usages et vocation du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire du PPU Quartier de Vanier 	<p><i>La Ruche Vanier salue les objectifs poursuivis par la Ville dans ce PPU et le plan d'action qui l'accompagne. L'organisme est en faveur de transformer le secteur en milieu de vie complet, de repenser la configuration pour le rendre plus humain, de multiplier les espaces publics, de favoriser la venue de services de proximité, de réaliser un aménagement urbain qui soutient les déplacements actifs, le confort climatique et la qualité de l'expérience urbaine. Cependant, la Ruche Vanier est grandement déçue à l'égard des stratégies énoncées dans ce PPU, qui manquent singulièrement d'audace et d'innovation. C'est, à plus petite échelle, une réédition du développement du secteur Lebourgneuf, avec toutes les erreurs qui le caractérisent. Il manque à ce PPU une vision intégrée de développement social et environnemental digne des défis écologiques du 21^e siècle et une volonté d'en assumer pleinement la responsabilité.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser la densification mais pas au détriment des résidants actuels du quartier de Vanier Recommander qu'au moins 25 % des nouvelles unités de logements soient abordables pour les personnes à revenus faibles ou moyens Favoriser que ces nouveaux logements sociaux et abordables appartiennent à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif et non à des promoteurs privés Réserver 25 % des nouvelles unités de logements créées à Vanier à du logement social et abordable pour des ménages à faible ou à moyen revenus sous forme d'OBNL et de coopératives Créer une réserve foncière pour le développement spécifique de ces logements sociaux et abordables sur le territoire de Vanier Réaliser l'inventaire des terrains et immeubles propices à l'aménagement de logements sociaux et abordables en engageant les groupes de ressources techniques (GRT) du territoire de la ville de Québec et les organismes communautaires du secteur de Vanier Acquérir, comme la Loi sur les cités et villes le permet, les propriétés du territoire lors de la vente pour non-paiement de taxes et les verser dans sa réserve foncière pour le logement social abordable Acquérir par expropriation, comme la Loi le lui permet, des propriétés identifiées comme problématiques (insalubrité, insécurité, etc.) ou situées dans des secteurs de Vanier à fort potentiel de développement résidentiel communautaire (exemple : le secteur de l'avenue Claude-Martin) Céder des propriétés à titre gratuit ou la vente à faible coût à des organismes reconnus et promoteurs de projets d'habitations sociales et abordables Adapter le pourcentage requis de logements sociaux et abordables de 2 ou 3 chambres et plus dans le but de répondre aux besoins des familles et d'éviter d'aggraver les problèmes de logements déjà présents Créer des rues piétonnes au cœur du quartier (exemple : rue Chabot)

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Créer des rues partagées (exemples : la rue Beucage et les avenues du Chanoine-Côté et Plante) • Créer des rues à sens unique dans toutes les rues du quartier visées par le PPU • Réduire le nombre de voies de circulation dans la rue Soumande en une rue à 2 voies de circulation dans les deux sens (4 voies de circulation en tout au lieu de 5) • Avoir un réseau continu de pistes cyclables, précisément : <ul style="list-style-type: none"> - Aménager des pistes cyclables le long de la voie ferrée, de la rue Soumande à l'avenue Plante dans un premier temps, puis jusqu'au boulevard Pierre-Bertrand dans une seconde phase - Aménager une piste cyclable dans la rue Soumande - Aménager une, piste cyclable sur le boulevard Wilfrid-Hamel - Transformer la bande cyclable sur le boulevard Père-Lelièvre - Aménager une piste cyclable sur l'avenue Santerre et transformer le chemin Napoléon-Grondin - Aménager une piste cyclable dans la rue Champagnat - Aménager une bande cyclable sur l'avenue Bélanger - Aménager une bande cyclable dans la rue Chabot - Aménager une bande cyclable dans la rue Samson - Aménager une bande cyclable sur l'avenue Godin - Transformer le corridor de l'aqueduc - Lier l'avenue Godin et le boulevard Pierre-Bertrand - Aménager une bande cyclable sur l'avenue Plante - Aménager une bande cyclable dans la rue Nolin - Aménager une piste cyclable le long des lignes d'Hydro-Québec • Multiplier les supports à vélo sur tout le territoire • Accélérer le développement du service à Vélo, diversifier l'offre de vélos, ajuster la tarification et réfléchir à une tarification accessible pour tous • Améliorer l'offre de transport en commun et rendre l'autobus plus accessible en implantant dans sa grille tarifaire une mesure de tarification sociale basée sur le revenu pour les ménages qui gagnent moins que le niveau du revenu viable calculé pour l'Agglomération de Québec • Développer l'autopartage de type « Communauto » • Améliorer rapidement la sécurité aux différentes intersections du quartier, avec une démarche de participation publique, en priorité sur le boulevard Wilfrid-Hamel, entre autres à l'intersection de la rue Marie-de-L'incarnation et de l'avenue Plante • Faire preuve d'un leadership et d'une combativité exemplaires auprès du ministère des Transports (MTQ) afin de concrétiser la transformation de l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain et empêcher l'arrivée d'un futur 3^e lien dans le quartier • Faire de la place aux commerces de proximité • Clarifier l'impact de chaque action du plan sur le taux de canopée global, par quartier et pour l'ensemble du territoire couvert par le PPU, et préciser le calcul des pourcentages

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> Améliorer l'accessibilité au parc linéaire de la rivière Saint-Charles, en y empêchant la construction de logements ou de commerces, et favoriser le verdissement et la renaturalisation mais plutôt en les verdissant et les renaturalisant Éliminer l'ajout d'usage I2 (industries de haute technologie) pour les terrains situés au nord de la voie ferrée, à l'est de l'avenue Plante, et faire les démarches auprès des propriétaires actuels (Hydro-Québec entre autres) afin d'acquiescer ce qui n'appartient pas encore à la Ville dans ce secteur. Prioriser et favoriser les projets verts et communautaires dans ce secteur. Considérer le droit d'expropriation pour favoriser le verdissement sur les terrains offrant un haut potentiel de verdure Promouvoir et encourager des partenariats Ville – citoyens pour des projets de verdissement Imposer l'aménagement de toits verts sur tout nouvel édifice commercial ou à logement
15	Oktodev Développement immobilier	<ul style="list-style-type: none"> Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> Demande particulière d'un promoteur pour le 601 et 605, boulevard Wilfrid-Hamel (anciens restaurants Subway et Saint-Hubert) 	<p><i>Le requérant propose un projet comportant 6 étages d'habitation, incluant 284 logements, avec une pointe à 8 étages (intersection Wilfrid-Hamel – Bourdages), avec local commercial sur une partie du rez-de-chaussée, avec un angle d'éloignement par rapport au bâtiment voisin, également 163 cases de stationnement, dont 93 % sont souterraines. Il considère que l'endroit est bien desservi par le transport en commun.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Modifier le type de stationnement pour « urbain dense » qui requiert un ratio de 0.5 case par logement
16	Comité femmes et mobilité de ATV	<ul style="list-style-type: none"> Conception routière Mobilité active Mixité sociale 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire du PPU 	<p><i>Le comité Femmes et mobilité tient d'entrée de jeu à souligner les efforts déployés par la Ville de Québec de se doter d'un PPU pour le pôle Wilfrid-Hamel–Laurentienne afin de réfléchir à un aménagement optimal pour le secteur et sa démarche de participation publique. Par ailleurs, Femmes et mobilité émet des recommandations qui pourraient venir bonifier le programme tout en répondant à ses objectifs de requalification de ce pôle en faveur d'aménagements plus conviviaux et attrayants pour tous-tes, et d'une mobilité réellement durable et inclusive.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un passage à niveau adapté pour tous-tes à l'intersection des boulevards Wilfrid-Hamel et Laurentienne Dimensionner le futur boulevard Laurentien selon le trafic automobile souhaité, et non le trafic existant Réévaluer les types de liens cyclables proposés pour les grands axes du secteur de Vanier pour inclure davantage les enfants, les femmes et les aînés, en ce sens, favoriser des pistes cyclables protégées, notamment sur les grands axes du secteur Vanier (boulevards Wilfrid-Hamel, Pierre-Bertrand et rue Marie-de-l'Incarnation) Intégrer une ADS+¹, c'est-à-dire une prise en compte des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes dans la réalisation de projets d'aménagements urbains, le plus rapidement possible dans le processus de révision du PPU WHL, ainsi que lors des étapes subséquentes de mise en œuvre Créer un groupe d'usagères aux réalités différentes (cyclistes, femmes à mobilité réduite, femmes racisées, membres des Premières Nations, aînées, mères monoparentales avec une poussette et/ou des jeunes enfants...) pour tester les nouveaux aménagements

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une réflexion avec les personnes concernées directement par des enjeux de sécurité et énoncer des actions concrètes dans le PPU (exemple : amélioration de la signalisation, de l'éclairage, de l'accès à l'aide dans les espaces publics, de sensibilisation de la population aux réalités du harcèlement de rue, etc.) Réglementer les logements en indiquant des objectifs chiffrés clairs en matière de création de logements sociaux afin d'assurer un véritable accès financier au logement pour tous-tes, en considérant l'utilisation du principe d'inclusion
17	Emmanuelle Faucher	<ul style="list-style-type: none"> Gabarits Mixité sociale Normes d'implantation Verdissement Usages Vocation du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> Quartier de Vanier Secteur au sud du boulevard Wilfrid-Hamel 	<p><i>La citoyenne explique qu'elle s'exprime en son nom et au nom des résidants de la rue Bourdages qui ont vu leur milieu de vie détruit par l'implantation d'un complexe de condos locatifs, Le Pivot. Entre le projet présenté initialement et les immeubles construits, plusieurs éléments n'étaient pas conformes, avec des changements importants aux gabarits et aux normes d'implantation, en plus d'enjeux de perte d'intimité et de gestion des matières résiduelles. Elle déplore également la coupe de 150 arbres, contreproductive aux objectifs d'indice de canopée de la Ville. De façon générale, cette expérience a causé une perte de confiance envers les mécanismes de planification d'urbanisme.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Réduire les hauteurs à 4 étages, avec des surhauteurs allant à 6 étages, ne pas reprendre le modèle de Lebourgneuf, mais plutôt ceux existants dans les quartiers de Limoilou, de Saint-Sauveur et de Vanier Éviter la création d'un mur sur cet axe et l'effet d'encerclement du Vieux-Vanier Limiter les hauteurs en termes de mètres et de nombre d'étages Fixer des objectifs ou des obligations pour assurer la création de logements sociaux Augmenter les normes d'implantation, avec des espaces en bordure de trottoir permettant de planter des arbres Prévoir des cours attenantes aux habitations Ne pas traiter l'arbre comme un élément décoratif Déterminer si le PPU permet d'atteindre l'objectif de 25 % de canopée d'ici 2025 Augmenter les aires vertes à 20 % sur l'ensemble du territoire du PPU Étendre le corridor vert de la rivière Saint-Charles vers Vanier et ne pas ajouter de tours
18	CIUSSS	<ul style="list-style-type: none"> Conception routière Mobilité active Transport en commun Mixité sociale Stationnement Verdissement 	<ul style="list-style-type: none"> Territoire du PPU 	<p><i>Le CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSSCN) collabore avec l'Université Laval et l'entreprise Développement Santé pour la réalisation d'une évaluation d'impacts à la santé (EIS) sur la vision du pôle WHL. Malheureusement, la période de consultation du PPU chevauche la période d'embargo des résultats de cette évaluation. Il aurait été souhaitable, selon ceux-ci, d'attendre les résultats de l'EIS avant de procéder à la consultation publique. Ils espèrent que les recommandations de l'EIS serviront tout de même d'intrants dans la bonification du PPU.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Bonifier l'offre de transport en commun Ajouter des points de service de « Communauto » (véhicules en station et service « Flex ») Ajouter des stations àVélo Ajouter des secteurs avec vignettes de stationnement réservé aux résidants Réaménager le carrefour Marie-de-l'Incarnation / Plante / Wilfrid-Hamel Encadrer l'usage de véhicules électriques (trottinettes, planches et vélos)

No	Requérant	Thèmes abordés	Secteur ciblé	Résumé des demandes ou enjeux soulevés
				<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les impacts éventuels de l'insertion du troisième lien • Rendre plus agréable et convivial le transport à pied ou à vélo afin d'augmenter la part modale de ces deux moyens de transport • Viser à améliorer concrètement la qualité de vie de ces personnes moins favorisées ou plus vulnérables • Clarifier si la Ville a pour intention de se doter d'une réserve foncière pour y favoriser le développement de logements sociaux pour les sites vacants du territoire du PPU ou dans quelle mesure les enjeux d'embourgeoisement sont pris en compte • Prévoir qu'une proportion des logements à construire soit prise en charge par des organismes à but non lucratif (par ex. OMH, OBNL ou coopérative en logement) • Garantir une réelle accessibilité économique en prévoyant qu'un nombre conséquent de ces logements soit des logements sociaux pour lesquels les locataires paieraient 25 % de leur revenu, incluant les personnes seules • Élaborer davantage sur les définitions de logement abordable versus logement social, également aborder l'enjeu des « rénovictions » • Prévoir davantage la disponibilité de salles communautaires et de locaux pour les organismes • Miser sur l'aménagement de places publiques et de parcs, mais également d'événements culturels, artistiques et sportifs pour la création de liens sociaux • Généraliser des types d'aménagements de stationnement augmentant la perméabilité des stationnements • Mettre à profit et valoriser les terrains d'Hydro-Québec • Inciter les entreprises en zone industrielle à la plantation d'arbres • Considérer des cibles plus concrètes et ambitieuses en termes de verdissement • Permettre l'installation de sites de compostage communautaire de proximité • Évaluer la mise en place de stations de jardinage ou d'une pépinière communautaire • Mettre en place des mesures pour diriger la formation et le recrutement, chez les entreprises, vers les populations locales

Annexe 2 : Tableau de rétroaction (décisions)

Tableau de rétroaction

Activités et vocation du territoire			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Grands logements	<ul style="list-style-type: none"> Imposer un pourcentage accru de grands logements 	<ul style="list-style-type: none"> Différents secteurs exigent un ratio minimal de grands logements. Cette norme n'entraîne pas nécessairement la venue des familles (3/10 des grands logements occupés le sont par des familles dans La Cité-Limoilou). Les secteurs visés doivent être ceux choisis naturellement par les familles. Il n'est pas justifié d'augmenter le ratio ou la taille des logements ni d'étendre cette exigence à trop d'endroits, mais il est possible d'exiger qu'une part se situe au rez-de-chaussée avec accès extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> Au sud du boulevard Wilfrid-Hamel et dans l'îlot famille à réintroduire sur le site Fleur de Lys, exiger que 20 % des grands logements requis soient situés au RC et accessible de l'extérieur
	<ul style="list-style-type: none"> Exiger un pourcentage de logements de très grande taille (4 chambres et plus) 		
Logements sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Inclure des objectifs et des normes minimales pour la création de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU propose des objectifs généraux, soit le maintien des ratios de logements sociaux ou abordables au fil du développement. La Ville préfère une approche incitative et non coercitive. Une réflexion à l'échelle municipale est en cours concernant l'inclusion de logements sociaux dans les projets immobiliers. Elle doit être finalisée avant de l'appliquer à un territoire ciblé. 	<ul style="list-style-type: none"> Référer plus clairement à la Vision de l'habitation qui est le document de référence pour aborder les enjeux liés à l'accessibilité des logements
	<ul style="list-style-type: none"> S'engager à acquérir des terrains à cette fin 		
Logement coopératif	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la propriété collective (COOP) 	<ul style="list-style-type: none"> La Ville est favorable à de telles initiatives, mais le mode de propriété ne relève pas du PPU qui est un outil d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Hébergement touristique collaboratif (Airbnb)	<ul style="list-style-type: none"> Interdire la location Airbnb partout 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de l'hébergement touristique collaboratif (Airbnb) est encadrée par le gouvernement provincial et des conditions doivent en plus être respectées à l'échelle de la Ville. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des services de proximité à distance de marche (15 minutes) 	<ul style="list-style-type: none"> La répartition des zones mixtes a été optimisée de sorte qu'elles soient accessibles à distance de marche. Certains services de proximité sont aussi permis dans les aires résidentielles. Des liens sont prévus entre les secteurs plus isolés et les services. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Terrain Hydro-Québec	<ul style="list-style-type: none"> Modifier la vocation industrielle du terrain par une vocation de parc 	<ul style="list-style-type: none"> Le secteur situé au sud du poste d'énergie peut difficilement être zoné différemment en raison des activités déjà en place. Le corridor nord-sud séparant Vanier du poste d'énergie possède un potentiel d'aménagement à des fins d'espace communautaire et de verdissement. Ne pouvant être développé, sa vocation pourrait être revue afin de lui donner une dominante de Parc. 	<ul style="list-style-type: none"> Au sud du poste d'énergie, revenir au zonage initial (industriel) et retirer l'usage I1 proposé Donner une vocation Parc et Espace vert incluant des usages communautaires au corridor nord-sud

Zone industrielle du Colisée	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les usages commerciaux déjà permis dans la zone industrielle afin de favoriser sa mixité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU optimise les usages dans les zones industrielles dans un contexte de rareté des espaces, mais il est possible de réintroduire la restauration comme complément aux emplois. La vente au détail et les établissements d'enseignement sont déjà permis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Réintroduire l'usage C20 (restaurant), dans le cœur de la zone industrielle
Cadre bâti			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Densification	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la densification, mais pas au détriment des résidants actuels du secteur • Comblent les espaces sous-développés; cibler ceux propices à une plus forte densité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU prévoit une densification du noyau d'activités régionales et des abords des artères, dans le respect des milieux de moindre densité existants. • Le PPU désigne trois secteurs à fort potentiel de développement. La Ville souhaite leur redéveloppement à moyen terme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Au sud de Wilfrid-Hamel : <ul style="list-style-type: none"> - limiter la hauteur à 6 étages - au-delà du 4^e étage, exiger le retrait d'au moins 3 m de l'alignement d'un mur adossé à une rue ou un espace public - rendre une sur hauteur d'au plus 8 étages conditionnelle à l'approbation d'un projet particulier intégrant des bonifications, comme l'ajout de plex en retrait du boulevard • À l'ouest de Soumande : <ul style="list-style-type: none"> - limiter la hauteur à 4 étages - rendre une sur hauteur d'au plus 6 étages conditionnelle à l'approbation d'un projet particulier intégrant des bonifications, comme l'ajout de plex adossés au Vieux-Vanier • Confirmer un îlot famille d'au plus de 4 étages dans le site Fleur de Lys
Hauteur Typologie intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'étendue du « cœur massif », éviter les hauteurs en fort décalage avec les quartiers existants • Au sud du boul. Wilfrid-Hamel, le long des artères, à l'ouest de Soumande et à Expo-Cité, limiter la hauteur à 6 étages • Prescrire une hauteur (3, 4 étages) à l'échelle humaine 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU préconise de manière générale le maintien d'une échelle humaine en définissant une hauteur maximale courante variant entre 4 et 6 étages le long des artères (excepté Fleur de Lys) avec recul des parties en sur hauteur lorsque permises. • L'imposition d'angles d'éloignement fait en sorte d'assurer un dégagement suffisant par rapport aux propriétés voisines. Les parties en sur hauteur pourraient cependant être éliminées au sud du boulevard Wilfrid-Hamel. • Les plus forts gabarits sont concentrés dans le noyau d'activités régionales. • ExpoCité permettait déjà 25 m (environ 8 étages) et la portion du Colisée où le PPU propose l'ajout de l'usage résidentiel a été limitée à 6 étages dans le PPU. 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Préférer le modèle de densité de Limoilou, avec ses plex d'une hauteur variant entre 2 et 4 étages, qui offre un milieu de vie agréable et adapté aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> • Il est possible d'envisager des gabarits intermédiaires dans certains secteurs de développement, mais les abords des artères conviennent peu au type plex. • Bonifier l'offre de logements familiaux est possible dans certains secteurs. 	
Implantation / Dégagements	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter les marges latérales et arrières trop restreintes • Obliger les promoteurs à offrir une zone « cour » 	<ul style="list-style-type: none"> • Les marges avant et arrière permettent l'implantation de cours. Les marges ont été adaptées à la hauteur permise. Dans le territoire sous sa juridiction, la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) analyse l'aménagement des cours et des plantations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification

		<ul style="list-style-type: none"> L'imposition d'angles d'éloignement assure l'ensoleillement des terrains voisins. 	
Matériaux	<ul style="list-style-type: none"> Fixer des normes plus strictes en faveur de matériaux plus écologiques 	<ul style="list-style-type: none"> Imposer de nouvelles normes requiert une réflexion globale à l'échelle Ville. Dans les zones sous sa juridiction, la CUCQ est déjà plus exigeante quant aux matériaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Patrimoine / Perspectives visuelles	<ul style="list-style-type: none"> Protéger les édifices d'intérêt patrimonial ou architectural Prévoir une fenestration adéquate 	<ul style="list-style-type: none"> Dans les zones sous sa juridiction, la CUCQ traite de l'architecture des façades, ce qui inclut la fenestration. Elle s'attarde aux bâtiments présentant un intérêt patrimonial et aux perspectives visuelles d'intérêt. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Stationnement	<ul style="list-style-type: none"> Instaurer une norme maximale de stationnement et abolir les normes minimales 	<ul style="list-style-type: none"> Les exigences de stationnement ont été revues à la baisse pour le territoire du PPU. Il est quand même possible d'appliquer les normes de type Urbain dense plus largement, près des axes structurants de transport en commun. Les normes minimales / maximales applicables par type de milieu découlent du règlement d'harmonisation sur l'urbanisme qui s'applique à l'ensemble de la Ville. Revoir ces normes requiert une réflexion globale. 	<ul style="list-style-type: none"> Pour les secteurs de densification au sud du boulevard Wilfrid-Hamel (où passera le transport en commun), modifier le type de stationnement pour urbain dense
Toits verts	<ul style="list-style-type: none"> Exiger des toits végétalisés ou blancs pour les nouveaux édifices 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU favorise déjà les toits verts ou blancs pour réduire les îlots de chaleur dans sa stratégie portant sur l'aménagement, mais il pourrait aussi en faire mention dans la stratégie portant sur le cadre bâti. Les imposer par la réglementation exige une réflexion à l'échelle municipale. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une mention sur les toits verts dans la section sur le cadre bâti en plus de la section sur l'aménagement
Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Exiger la plantation d'un arbre par unité de logement construite Planter des arbres en cours arrière, où il y a l'espace disponible 	<ul style="list-style-type: none"> La plantation d'arbres est déjà normée et exigée par l'entremise du Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme (R.V.Q. 1400). La prescription de marge avant et arrière permet l'implantation de cours. Dans le territoire de la CUCQ, celle-ci analyse l'aménagement des cours et des plantations. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification

Déplacements			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Mobilité active	<ul style="list-style-type: none"> Encourager la mobilité active par des aménagements plus agréables et conviviaux, une meilleure perméabilité 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU prévoit déjà l'optimisation des aménagements dédiés aux piétons et cyclistes et le bouclage des parcours. Le PPU favorise la rationalisation des rues existantes pour un meilleur partage entre usagers, le verdissement des abords, de nouvelles rues plus étroites. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Réseau cyclable Réseau piétonnier	<ul style="list-style-type: none"> Sécuriser les pistes cyclables sur rue. Préférer les pistes séparées des autos 	<ul style="list-style-type: none"> La sécurité des aménagements cyclables pour tous les niveaux d'utilisateurs est une priorité; il est dans la plupart des cas privilégié d'aménager des pistes en site propre. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> Multiplier les supports à vélo 	<ul style="list-style-type: none"> La Vision des déplacements à vélo le favorise déjà et le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme exige l'offre de supports pour les grands projets privés (art. 603). 	<ul style="list-style-type: none"> Mentionner les supports à vélo dans la section mobilité
	<ul style="list-style-type: none"> Accélérer le développement du service à Vélo 	<ul style="list-style-type: none"> Le Service à Vélo pourrait être mentionné dans le PPU. Les modalités de réalisation ne relèvent Pas du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> Mentionner le <i>Service à Vélo</i> dans la section mobilité
	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter davantage de pistes cyclables, notamment : au sud de la voie ferrée, dans les rues Santerre, Champagnat, Bélanger, Chabot, Samson, Plante, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU identifie les principaux axes de déplacement cyclable qui sont en phase avec la Vision des déplacements à vélo. Cette Vision demeure l'outil approprié pour préciser le réseau et déterminer la pertinence de nouveaux axes. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter « En cohérence avec la Vision des déplacements à vélo, poursuivre les analyses afin d'identifier l'opportunité d'ajouter d'autres liens cyclables »
	<ul style="list-style-type: none"> Inclure des pistes cyclables structurantes et continues sur Wilfrid-Hamel et Soumande 	<ul style="list-style-type: none"> Des aménagements cyclables sont déjà proposés sur ces axes. La faisabilité d'une piste continue sur le boulevard Wilfrid-Hamel reste à confirmer. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter « Favoriser un lien aussi direct que possible dans l'axe Wilfrid-Hamel, dans l'emprise ou parallèlement à la rue »
	<ul style="list-style-type: none"> Déployer divers parcours piétons <ol style="list-style-type: none"> Site Fleur de Lys Axe de la Concorde Dans la zone industrielle Au sud de la voie ferrée en continu 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU vise à surmonter les discontinuités : <ul style="list-style-type: none"> Des axes de déplacement actif sont prévus dans le site Fleur de Lys. La rue de la Concorde est identifiée comme axe prioritaire. L'amélioration des rues de la zone industrielle est prévue. Un lien continu au sud de la voie ferrée reste à évaluer, mais peut être identifié au PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter un lien continu au sud de la voie ferrée, entre la rue Plante et le boulevard Pierre-Bertrand
	<ul style="list-style-type: none"> Proposer une ou des rues piétonnes estivales ou permanentes dans Vanier 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU favorise l'aménagement de nouvelles rues locales conviviales et partagées. Une rue piétonne pourrait être intéressante, mais sera évaluée en marge du PPU. 	

Passerelles cyclo- piétonnes	<ul style="list-style-type: none"> • Surmonter l'autoroute par l'ajout de liens au nord de la rue Soumande • Rebâtir le ponceau longeant la rivière dans le parc Cartier-Brébeuf. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'ajout de passerelle au-dessus de l'autoroute au nord de la rue Soumande n'est pas privilégié par la Ville et relèverait plutôt du MTQ. • Le PPU illustre ce lien direct, car un parcours en ligne droite reste préférable pour les piétons. Toute intervention en ce sens restera à valider avec le gouvernement fédéral qui gère ce parc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
Transport en commun	<ul style="list-style-type: none"> • Diverses mesures préférentielles et parcours sont proposés : voie réservée sur l'axe Laurentienne; Lien vers Lebourgneuf et vers la Colline parlementaire, parcours locaux, tramway vers Lebourgneuf 	<ul style="list-style-type: none"> • De manière générale, le PPU recommande déjà l'optimisation du transport en commun, incluant le projet du Réseau express de la Capitale (REC). Il favorise le maintien d'une offre locale en plus des axes structurants de transport en commun. • Cela dit, les propositions sont à un niveau de précision qui relève du Réseau de transport de la Capitale (RTC) et à un niveau supérieur, du ministère des Transports (MTQ). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'offre de transport en commun, rendre plus accessible, assurer le transfert modal • Ajouter un pôle d'échanges dans le pôle urbain, revoir la desserte d'ExpoCité 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU appuie les projets du RTC, mais le détail des interventions ne relève pas du PPU. 	
Réseau routier et patrons de circulation	<ul style="list-style-type: none"> • Dimensionner les rues en fonction des caractéristiques urbaines et des parts modales souhaitées 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU prévoit concilier le rôle de transit des artères avec les besoins locaux et un meilleur partage de la route entre les divers modes de déplacements. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les patrons de circulation et l'ajout de sens uniques, dans les secteurs Stadacona et Vanier 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU favorise la création de nouvelles rues locales étroites, unidirectionnelles ou partagées. • Pour les rues existantes, il faudrait une analyse globale de la circulation avant d'envisager ces mesures. Cela ne relève pas du PPU. 	
Autopartage	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'autopartage de type Communauto 	<ul style="list-style-type: none"> • Une mention peut être ajoutée aux objectifs de mobilité concernant l'autopartage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter une mention concernant l'autopartage dans la stratégie sur les déplacements du PPU
Véhicules électriques	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer les déplacements par de nouveaux types de véhicules électriques, incluant la livraison 	<ul style="list-style-type: none"> • Le PPU encourage déjà les initiatives d'électrification des moyens de distribution. • Les nouveaux déplacements actifs électrifiés doivent faire l'objet d'une réflexion provinciale et dépassent la portée du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter : « Favoriser des moyens de distribution plus légers et écologiques »

Aménagement			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Troisième lien	<ul style="list-style-type: none"> Prendre position sur le troisième lien 	<ul style="list-style-type: none"> Le troisième lien relève du MTQ. Le PPU expose déjà les intentions de la Ville qui devront être prises en compte pour l'intégration de cette infrastructure du MTQ en milieu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Agriculture urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir une place pour de l'agriculture urbaine : jardins et sites de compostage communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> La Ville dispose d'un Plan d'action en agriculture urbaine proposant des mesures à l'échelle de la ville. Les parcs (jardins communautaires inclus) sont permis partout, mais le PPU pourrait être plus explicite quant aux vocations pouvant être données aux parcs. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une mention concernant l'agriculture urbaine dans la stratégie traitant de l'aménagement des espaces publics du PPU
Aire verte	<ul style="list-style-type: none"> Exiger plus que 10 % d'aire verte dans le noyau d'activités régionales et zones industrielles 	<ul style="list-style-type: none"> L'aire verte peut être bonifiée dans certaines aires incluant celles d'ExpoCité et du site Fleur de Lys. Des enjeux opérationnels limitent la bonification de l'aire verte dans les zones industrielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans certaines aires du noyau d'activités régionales, exiger 15 % d'aire verte et permettre que 40 % de celle-ci soit localisée sur un toit vert à la condition d'être intensif
ExpoCité	<ul style="list-style-type: none"> Retirer la clôture de l'ensemble du périmètre d'ExpoCité 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU vise une plus grande perméabilité de ce site; le retrait complet de la clôture dépend cependant des opérations d'ExpoCité. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Autoroute Laurentienne	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des mesures de transition sur l'autoroute 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de l'autoroute relève du MTQ et les moyens précis ne sont pas sous la responsabilité de la Ville. Les secteurs au nord du boulevard des Cèdres sont hors du PPU. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Axe « Laurentienne » boulevard urbain	<ul style="list-style-type: none"> Prolonger le boulevard au nord. Préciser les modalités de réalisation 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU évoque déjà son ouverture à repousser l'aménagement du boulevard urbain le plus au nord possible. La configuration de l'autoroute relève du MTQ et non de la Ville. 	
	<ul style="list-style-type: none"> Modifier le concept : carrefour à niveau, intersections, largeur 	<ul style="list-style-type: none"> La configuration de l'autoroute relève du MTQ. La Ville demeure toutefois ouverte à tout scénario d'aménagement plus ambitieux qui pourrait être proposé par le MTQ. 	
Parc et espaces verts	<ul style="list-style-type: none"> Zoner « parc » plus de corridors verts Préférer une vocation « parc » au développement près de la rivière Augmenter le nombre de parcs 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU propose le déploiement d'une trame verte et l'ajout de parcs de détente au cœur des milieux de vie, selon les occasions d'acquisition. Une affectation précise n'est pas toujours possible mais les parcs sont permis sur tout le territoire municipal. Le PPU propose de multiplier les accès à la rivière et d'élargir le corridor vert à ses abords. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter l'affectation Parc et Espace vert : <ul style="list-style-type: none"> - dans l'emprise d'aqueduc - dans le corridor séparant Vanier du poste d'énergie

Aménagement des rues / espaces piétonniers	<ul style="list-style-type: none"> Bonifier l'aménagement des rues et des carrefours en fonction des piétons, de la sécurité et du confort Demandes ciblées : boulevard Wilfrid-Hamel, carrefours précis, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU favorise déjà la bonification des conditions et de la sécurité des piétons et des aménagements qui leur sont dédiés. Des priorités d'aménagement sont identifiées (artères, trame verte, rues de la zone industrielle du Colisée) en plus de profiter de tout autre projet de réfection. Le PPU n'est pas l'outil approprié pour définir la conception détaillée des voies. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
Verdissement	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les mesures : incitatifs, mur végétal, ruelles vertes, gestion différenciée, végétaux indigènes 	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de mentionner certaines mesures de verdissement et de biodiversité, dont les incitatifs, la gestion différenciée de la végétation, la sélection d'arbres indigènes. Le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme (R.V.Q. 1400) contient déjà des normes relatives aux toits verts et une stratégie pour la gestion des ruelles est en cours d'élaboration. Une mention peut être ajoutée dans le du PPU. Une stratégie relative à l'implantation d'infrastructures vertes doit faire l'objet d'une réflexion à l'échelle municipale avant de s'appliquer à un secteur en particulier. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter une mention sur la stratégie de remise en valeur des ruelles, la gestion différenciée de la végétation, la sélection de végétaux et d'essences d'arbres indigènes et indiquer que la Ville a déjà en place des incitatifs au verdissement
	<ul style="list-style-type: none"> Viser des cibles de verdissement plus ambitieuses, éviter toute coupe 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU soutient déjà les cibles de la Vision de l'arbre et désigne les occasions de plantation. La plantation est régie par le règlement R.V.Q. 1400 et l'article « protection des arbres en milieu urbain » a été ajouté dans les zones où il était absent. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification

Demandes des promoteurs			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Trudel Alliance <ul style="list-style-type: none"> • Usages autorisés • Grands logements • Stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter l'usage C10 (Établissement d'hébergement touristique général) pour la portion nord du site de Fleur de Lys 	<ul style="list-style-type: none"> • Les établissements hôteliers sont localisés en priorité en milieu plus urbain et au cœur du noyau d'activités régionales, près de l'axe Wilfrid-Hamel. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'usage C21 (Débit d'alcool) à tous les étages dans le plus grand bâtiment du site (tour de 20 étages) 	<ul style="list-style-type: none"> • L'usage Débit d'alcool est déjà autorisé au sous-sol, au rez-de-chaussée et au 2^e étage, ainsi qu'en usage associé à tous les étages. Permettre au dernier étage pourrait être envisagé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajouter la note qu'un bar peut être implanté au dernier étage de la tour
	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre les usages P4 (Éducation post-secondaire) et P5 (Établissement de santé) à tous les étages (23 401Mc, 23 403Mc et 23 413Mc) 	<ul style="list-style-type: none"> • Les aires dans la portion ouest du site Fleur de Lys sont destinées à une prédominance résidentielle (aux étages). Les usages publics à tous les étages sont privilégiés dans le noyau d'activités régionales seulement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> • Retirer ou alléger le ratio de « grands logements » pour offrir une plus grande flexibilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche homogène s'applique à tous les secteurs prioritaires de développement à dominance résidentielle. • Les attentes citoyennes sont trop importantes pour retirer cette exigence somme toute raisonnable (25 %). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir le ratio de 90 % de cases de stationnement à l'intérieur et le prescrire seulement pour l'usage résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Le ratio de cases intérieures est comparable pour tous les secteurs prioritaires de développement. Les cases en surface existantes demeurent protégées par droits acquis. 	<ul style="list-style-type: none"> • Exiger 75 % de stationnement intérieur pour tous les usages dans la portion nord du site où l'on a haussé le nombre d'étages lors des consultations
	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la superficie de la sur hauteur pour la tour de 20 étages à 1850 m² 	<ul style="list-style-type: none"> • Une tour de 20 étages doit rester élancée, en particulier sur des sites isolés (excepté celles rattachées au centre commercial). • Il faut respecter l'esprit général de la stratégie relative aux hauteurs, mais un assouplissement d'au plus de 20 % pourrait être octroyé sans trop s'en éloigner. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fixer la superficie maximale de plancher à 1200 m² pour la sur hauteur permise dans l'édifice en hauteur projeté près de l'ancien édifice Sears

<p>Oktodev - Nouveau projet résidentiel au 601 et au 605, boul. Wilfrid-Hamel - stationnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le type de stationnement pour « urbain dense » plutôt qu'Axe structurant A afin d'augmenter le potentiel de plantation et s'éloigner des propriétés voisines 	<ul style="list-style-type: none"> • Le type de stationnement devrait être urbain dense pour permettre un meilleur aménagement du terrain. • Ceci semble tout à fait cohérent puisque le projet est situé face au noyau principal d'activités régionales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Modifier le type de stationnement pour Urbain dense pour ce site ainsi que les quatre aires considérées comme des secteurs prioritaires de développement situés au sud du boul. Wilfrid-Hamel
<p>Coopérative les Flots tranquilles (Ruche Vanier et CPE l'Essentiel) Projet d'habitation sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hauteur • Usage • Nombre de logements 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la hauteur de 4 à 7 étages • Augmenter le nombre maximal d'unités de 20 à 72 • Autoriser l'usage P3 ou Service de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • Le bâtiment s'insère sur le lot vacant (zone 23513Hb – aire WH_R_15), entre deux bâtiments de sept étages. • L'ajout d'étages serait acceptable pour un projet de logement social avec CPE. Ce projet va dans le sens des orientations du PPU en matière d'abordabilité et d'accès aux services de proximité. • Il est cependant préférable de ne pas hausser la hauteur dans le PPU sans avoir la certitude qu'un projet social sera développé (projet en cours d'élaboration). 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification dans le cadre du PPU • Attendre que le projet soit davantage prêt pour ensuite proposer des modifications réglementaires en vertu de l'article 74.4 de la Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec (logement social)
<p>W.W.P. inc. Projet d'habitation sociale de 354 unités au 1855-1875-1895, Mgr-Plessis</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur hauteur 	<ul style="list-style-type: none"> • Obtenir le même zonage que l'aire voisine WH_R_17 / 23507Hc. avec une hauteur maximale de 6 étages et une sur hauteur de 8 étages 	<ul style="list-style-type: none"> • La zone prescrit déjà une hauteur de 6 étages ce qui est suffisant pour le secteur. • Les sur hauteurs au sud du boulevard Wilfrid-Hamel seront d'ailleurs retirées de sorte que la notion d'équité ne tient plus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification
<p>GM développement Projet mixte sur l'ancien site Giguère Auto :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stationnement • Sur hauteur • Toits verts 	<ul style="list-style-type: none"> • Prescrire un pourcentage de 75 % des cases de stationnement souterraines • Fixer la superficie maximale de plancher à 2500 m² pour la sur hauteur permise au coin Wilfrid-Hamel et Laurentienne • Fixer la superficie maximale de plancher à 1250 m² pour les deux autres sur hauteurs prévues sur le site • Permettre que, sur un total de 15 % d'aire verte, 5 % soit localisée au toit 	<ul style="list-style-type: none"> • Les cases exigées sont déjà à 75 % intérieures. • Un édifice de 10 étages doit rester élancé, en particulier sur des sites isolés. Il faut respecter l'esprit général de la stratégie relative aux hauteurs, mais un assouplissement d'au plus de 20 % pourrait être octroyé sans trop s'en éloigner. • Des tours de 14 et 16 étages doivent rester élancées, en particulier sur des sites isolés. Il faut respecter l'esprit général de la stratégie relative aux hauteurs, mais un assouplissement d'au plus de 20 % pourrait être octroyé sans trop s'en éloigner. • Un léger assouplissement est envisageable, à la condition qu'il soit basé sur des normes existantes dans le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme (R.V.Q. 1400) concernant la localisation de l'aire verte au toit. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune modification • Fixer la superficie maximale de plancher à 1200 m² pour chaque sur hauteur permise dans le site de l'ancien garage Giguère Auto • Permettre que 40 % de l'aire verte exigée soit localisée sur un toit vert intensif

Autres sujets			
Sujet	Demande	Réponse	Modification
Financement	<ul style="list-style-type: none"> Démontrer la volonté de la Ville à proposer des incitatifs financiers ou autres, pour arriver aux objectifs établis dans le PPU (décontamination, subvention à la rénovation, réserve foncière, revitalisation, projet de verdissement, droit de préemption) 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU énonce déjà cette intention en lien avec les subventions à la rénovation, mais peut identifier plus clairement le secteur du Vieux-Vanier. Le PPU est accompagné d'un plan d'action qui constitue une référence pour les autorités de la Ville afin d'établir des priorités d'intervention et de se doter des fonds nécessaires pour leur réalisation. Le PPU prévoit déjà la possibilité de procéder à l'acquisition d'immeubles en tout ou en partie, de gré à gré ou par expropriation à des fins prévues dans le Programme particulier d'urbanisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter dans le texte du PPU : « Encourager l'effort collectif dans le verdissement sur les terrains non municipaux en appuyant les initiatives privées en appuyant les initiatives privées par le biais des programmes et incitatifs disponibles » Ajouter une mention au secteur du Vieux Vanier
Outils, stratégie et autres commentaires	<ul style="list-style-type: none"> De nombreux commentaires et demandes portaient entre autres sur les dérogations mineures, l'organisation et la tenue d'événements culturels, les rénovations, la sécurité dans les transports publics et les vignettes de stationnement 	<ul style="list-style-type: none"> Ces commentaires dépassent la portée du PPU ou s'appliquent à l'échelle de la Ville. Ils ont été pris en note et seront transmis aux unités administratives compétentes. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune modification
	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un thème fort qui donnera une vocation et une couleur tout aussi audacieuse que particulière au pôle pour faire du secteur une destination ou un modèle de vie communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> Le PPU propose de donner une identité propre au noyau d'activité régional, cœur du pôle. Des pistes sont évoquées, mais il reste fort à faire pour statuer sur cette identité. Ce sera un projet en soit, qui sera abordé dans le cadre de projets d'aménagement. 	<ul style="list-style-type: none"> Ajouter dans le texte du PPU : « Poursuivre les réflexions afin d'identifier une thématique porteuse pour le secteur Wilfrid-Hamel-Laurentienne, en s'inspirant par exemple de la culture et de l'histoire des quartiers touchés. »